



Conseil national
de l'information statistique

Paris, le 12 septembre 2016 – n°113/H030

« Enjeux des comparaisons statistiques internationales »



Colloque du 26 mai 2016

ACTES DU COLLOQUE
« ENJEUX DES COMPARAISONS STATISTIQUES INTERNATIONALES »

- 26 mai 2016 -

SOMMAIRE

Nom des intervenants.....	3
.I PROGRAMME.....	4
OUVERTURE.....	6
.II COMPARAISONS INTERNATIONALES POUR L'ÉDUCATION.....	7
1. Les comparaisons internationales comme outils d'aide au pilotage en matière d'éducation.....	7
2. Table ronde – Sorties sans diplôme : les comparaisons internationales comme appui au pilotage des politiques publiques.....	10
.a Les sorties précoces du système scolaire.....	11
.b Du benchmark européen aux outils locaux du pilotage de la lutte contre le décrochage scolaire : convergences des politiques et spécificités institutionnelles.....	12
.c L'insertion des jeunes sur le marché du travail en comparaison internationale.....	14
.d Les comparaisons à l'échelle européenne.....	15
.e Échanges.....	16
3. Le financement de l'éducation : du bon usage des comparaisons internationales.....	18
4. De l'intérêt et des limites des comparaisons internationales.....	20
.III REGARDS CROISÉS FRANCE – ALLEMAGNE : LES ENJEUX ÉCONOMIQUES.....	22
1. Table ronde sur les enjeux Économiques.....	22
.a Les taux de marge.....	22
.b L'endettement public et privé.....	23
.c Les dépenses publiques et les déficits.....	24
.d Analyse comparative des temps de travail.....	25
.e Les enjeux économiques du point de vue de l'OCDE.....	26
.2 Échanges.....	28
CONCLUSION.....	32
.IV Liste des participants.....	36

Nom des intervenants

Pierre-Yves BERNARD, maître de conférences à l'université de Nantes

Anne CLÉMENCEAU, chef de l'unité « Marché du travail et formation tout au long de la vie » à la direction des statistiques sociales – Eurostat

Jean Richard CYTERMANN, chef du service de l'IGAENR (Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche)

Lionel FONTAGNÉ, professeur à Paris I

Jacques FOURNIER, directeur général des statistiques, Banque de France

Pierre-Yves GEOFFARD, directeur de l'école d'économie de Paris

Sébastien JEAN, directeur du Cepii (Centre d'études prospectives et d'informations internationales)

Florence LEFRESNE, cheffe de la mission aux relations européennes et internationales à la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Selma MAHFOUZ, directrice de la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social)

Ronan MAHIEU, chef du Département des comptes nationaux, Insee,

Yannick MOREAU, présidente du Cnis

Pierre-Alain PIONNIER, économiste à l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques)

Jean PISANI-FERRY, commissaire général de France Stratégie

Fabienne ROSENWALD, directrice de la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Arthur SODE, économiste, France Stratégie

Jean-Luc TAVERNIER, directeur général de l'Insee

Loup WOLFF, chef du service statistique du ministère chargé de la culture et de la communication

.I PROGRAMME

Les comparaisons statistiques internationales jouent un rôle de plus en plus important dans la vie publique : elles sont fréquemment évoquées dans les débats nationaux et internationaux ; elles sont souvent utilisées pour le pilotage des politiques publiques et inspirent parfois directement des décisions importantes. Mais ces comparaisons sont parfois rendues fragiles pour des raisons techniques trop peu analysées. Par ailleurs, les comparaisons internationales sont trop souvent utilisées hors de leur champ de pertinence. Sur ces deux points, le Conseil national de l'information statistique estime que la statistique publique peut contribuer aux améliorations souhaitables. Le colloque a pour objet d'engager une réflexion collective sur ce thème.

Matin

8H45	Accueil
9H15	Ouverture <i>Yannick Moreau, présidente du Cnis</i>
Comparaisons internationales pour l'éducation <i>Sous la présidence de Pierre-Yves Geoffard, directeur de l'école d'économie de Paris</i>	
9H30	Les comparaisons internationales comme outils d'aide au pilotage <i>Fabienne Rosenwald, directrice de la Depp¹</i>
9H45	Table ronde Sorties sans diplôme : les comparaisons internationales comme appui au pilotage des politiques publiques <i>Pierre-Yves Bernard, maître de conférences à l'université de Nantes</i> <i>Florence Lefresne, cheffe de la mission aux relations européennes et internationales à la Depp</i> <i>Selma Mahfouz, directrice de la Dares²</i> <i>Anne Clémenceau, chef de l'unité « Marché du travail et formation tout au long de la vie » à la direction des statistiques sociales - Eurostat</i>
11H10	<i>Pause café</i>
11H20	<i>Le financement de l'éducation : du bon usage des comparaisons internationales</i> <i>Jean Richard Cytermann, chef du service de l'IGAENR³</i>
11H35	Échanges
12H15	De l'intérêt et des limites des comparaisons internationales <i>Jean Pisani-Ferry, commissaire général de France Stratégie</i>
12H30	<i>Pause déjeuner</i>

¹ Direction de l'évaluation, de la prospection et de la performance - Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

² Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social

³ Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche

Après-midi

14H30	Introduction <i>Yannick Moreau, présidente du Cnis</i>
	Regards croisés France - Allemagne : les enjeux économiques <i>Sous la présidence de Lionel Fontagné, professeur à Paris I</i>
14H40	Les taux de marge <i>Ronan Mahieu, chef de département des comptes nationaux, Insee</i> L'endettement public et privé <i>Jacques Fournier, directeur général des statistiques, BdF⁴</i> Les dépenses publiques et les déficits <i>Arthur Sode, économiste, France stratégie</i> Analyse comparative des temps de travail <i>Loup Wolf, chef du département des études, de la prospective et des statistiques du ministère de la Culture et de la communication</i> Les enjeux économiques du point de vue de l'OCDE <i>Pierre-Alain Pionnier, économiste, OCDE⁵</i>
15H50	Échanges
16H30	<i>Pause café</i>
16H40	Conclusion <i>Sébastien Jean, directeur du Cepii⁶</i> <i>Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee</i>
17H10	Fin

⁴ Banque de France

⁵ Organisation de coopération et de développement économiques

⁶ Centre d'études prospectives et d'informations internationales

OUVERTURE

Yannick MOREAU, Présidente du Cnis, souligne l'intérêt d'aborder la thématique des comparaisons internationales au sein du Cnis, avec l'ensemble des services statistiques publics. Elle rappelle que le Cnis est né d'une volonté de mettre en place une concertation sur le champ des enquêtes statistiques publiques, qu'il s'agisse des ménages ou des entreprises, ainsi qu'avec les utilisateurs de la statistique publique. L'enjeu était ainsi de s'assurer de l'acceptabilité la plus large des enquêtes de la statistique publique, de la part des ménages comme des entreprises. L'ambition était aussi de créer un véritable lieu de concertation entre les producteurs, parmi lesquels de nombreux services statistiques ministériels, et les utilisateurs des statistiques publiques. Aujourd'hui, la force du Cnis est ainsi de constituer un point de passage obligatoire pour l'ensemble des enquêtes de la statistique publique, de même qu'un lieu d'échanges et de réflexions autour des enjeux, y compris transversaux, de la statistique publique, au travers de commissions thématiques et de groupes de travail. Ces travaux, dont certains gagneraient sans doute à être mieux partagés, aboutissent à des avis, ainsi qu'à un bilan transmis à l'Autorité de la statistique publique – cette dernière s'appuyant ensuite sur ce bilan pour établir son rapport annuel, après avoir auditionné, entre autres, le Président du Cnis et le Directeur général de l'Insee.

Yannick MOREAU rappelle que le Cnis produit également des orientations générales, dans le cadre d'exercices de projection à moyen terme ou en assemblée plénière annuelle. Parmi les orientations ainsi définies, outre celle relative aux comparaisons internationales, elle évoque celle relative à l'accès des chercheurs aux données de base servant à produire les statistiques publiques. À cet endroit, elle constate un développement remarquable au cours des dernières années, tant vis-à-vis des données d'enquêtes que des données administratives (dans le domaine fiscal et dans le domaine de la santé avec la loi santé notamment). Elle ajoute que la future loi numérique pourrait ainsi prévoir un accès plus large des chercheurs aux données de l'ensemble des fichiers administratifs.

Yannick MOREAU fait observer que le Cnis a porté un intérêt constant à la problématique de l'accès des chercheurs aux données de base de la statistique publique, sous l'impulsion notamment de Roxane Silberman, membre du Bureau du Cnis. Le Cnis s'est ainsi attaché à démontrer la nécessité de réfléchir à la portée des statistiques produites, en lien étroit avec la recherche sur les fondamentaux et les matières que ces statistiques recouvrent. De surcroît, il était essentiel pour le Cnis d'intégrer les modifications potentiellement induites par un accès plus large aux données sur la confection même des statistiques publiques, avec en perspective l'utilisation de données privées (dans un cadre juridique précis) et de fichiers administratifs, pour des appariements (en réduction de la charge des enquêtes) et des enrichissements.

Yannick MOREAU fait par ailleurs état d'un intérêt ancien du Cnis et de la statistique publique pour les comparaisons internationales. Elle rappelle que Jean Pisani-Ferry, Commissaire général de France Stratégie, a ainsi encouragé le Cnis et la statistique publique, dans le cadre du moyen terme en cours, à promouvoir une meilleure comparabilité à l'international des statistiques publiques, ainsi qu'à participer davantage au commentaire éclairé des comparaisons internationales effectuées.

Yannick MOREAU rappelle que la comparabilité des données de la statistique publique a fait l'objet de nombreux travaux, avec des manuels de référence de l'OCDE, des consignes établies par Eurostat, une convergence des comptabilités nationales, etc. Néanmoins, elle constate, en reprenant une formule de la Secrétaire générale du Cnis, Françoise Maurel, que « *la comparabilité ne se décrète pas* ». Elle évoque un travail permanent de remise en question de la comparabilité internationale des statistiques publiques, auquel la statistique publique pourrait davantage prendre part, de manière plus visible et pédagogique. Au-delà de la fabrication des données internationales, des guides nécessiteraient d'être proposés à leurs utilisateurs, qu'il s'agisse des citoyens souhaitant comprendre et participer au débat public, des pouvoirs publics construisant les politiques publiques ou des responsables politiques. L'enjeu serait ainsi de promouvoir un usage plus raisonné des comparaisons internationales, trop souvent porteuses d'interprétations et d'évidences trompeuses, en alertant sur les limites et les dangers de la « magie du chiffre ». Pour cela, les liens avec la recherche nécessiteraient d'être approfondis, en convoquant l'ensemble des disciplines scientifiques concernées.

Yannick MOREAU souligne que le débat autour des comparaisons internationales est d'ores et déjà une pratique française, avec un rôle très important en la matière de France Stratégie, dans le prolongement des réflexions menées, dès le lendemain de la Seconde Guerre mondiale, par le Commissariat général au Plan. Elle évoque également des réflexions menées autour des statistiques internationales dans d'autres

instances et hauts conseils tels que le Conseil d'orientation des retraites. Elle ajoute que la France fait un grand usage des statistiques internationales, aussi bien dans le débat public que dans diverses publications ou travaux de ses économistes.

S'agissant du rôle de la statistique publique à cet égard, Yannick MOREAU explique que le Cnis n'est pas entré, à ce jour, dans des recommandations détaillées, pointant simplement la nécessité de faire davantage. Aujourd'hui, à travers une réflexion commune initiée par le présent colloque, l'enjeu serait de faire en sorte que la statistique publique assume pleinement un rôle significatif, non seulement dans la fabrication des statistiques internationales, mais aussi dans la mise en évidence des problématiques de comparabilité que celles-ci soulèvent, ainsi que dans le commentaire et l'organisation du débat autour de celles-ci.

Yannick MOREAU constate que la statistique publique s'est déjà saisie de cette thématique. Elle mentionne notamment un article cosigné en 2002 par l'actuel Directeur général de l'Insee, Jean-Luc Tavernier, pointant déjà la nécessité de mobiliser d'autres données pour commenter l'évolution du PIB de la France. Elle observe que la statistique publique produit aujourd'hui des commentaires sur la comparabilité des statistiques publiques et la portée des comparaisons internationales, dans la revue *Économie et Statistique* de l'Insee notamment. Cependant, elle souligne que la statistique publique continue de publier davantage de chiffres que de commentaires ou de guides d'utilisation des données produites.

Du reste, Yannick MOREAU fait observer que la statistique publique n'exerce pas de monopole dans ce domaine. Elle souligne que de très bons dossiers de comparaisons internationales pourraient ainsi être mobilisés, voire bénéficier d'un écho dans les publications de la statistique publique. Des collaborations entre des représentants de la statistique publique et des organismes de recherche pourraient également être développées.

Yannick MOREAU indique que le présent colloque vise précisément à envisager collectivement les moyens de renforcer le rôle de la statistique publique dans la bonne façon d'éclairer les comparaisons internationales, au bénéfice de l'opinion et des décideurs publics. Elle souhaite que cette réflexion puisse permettre de conjuguer une tradition ancienne et une ambition nouvelle pour la statistique publique, en cohérence avec les recommandations du Cnis et les orientations stratégiques de l'Insee.

Yannick MOREAU remercie Pierre-Yves Geoffard et Lionel Fontagné, tous deux présidents de commissions thématiques du Cnis, d'avoir accepté d'animer les travaux de ce colloque. Elle adresse ses remerciements à Pierre Audibert, ancien Secrétaire général du Cnis, Françoise Maurel, actuelle Secrétaire générale du Cnis, et Dominique Allain, Secrétaire générale adjointe du Cnis, ainsi qu'aux équipes du Secrétariat général du Cnis pour avoir œuvré à la préparation ce colloque. Elle en remercie également par avance tous les intervenants et participants.

.II COMPARAISONS INTERNATIONALES POUR L'ÉDUCATION

1. Les comparaisons internationales comme outils d'aide au pilotage en matière d'éducation

Fabienne ROSENWALD, directrice de la Depp, propose une synthèse de l'état des réflexions de la Depp sur les comparaisons internationales en matière d'éducation, largement inspirée par un article de Florence LEFRESNE, cheffe de la mission aux relations internationales de la Depp (à paraître dans *Éducation et formations*, n° 91, septembre 2016). Elle explique que les outils d'information et de mesure soutenant les comparaisons internationales en matière d'éducation sont portés, aux niveaux européen et international, par un ensemble d'organismes tels que la Commission européenne, l'UNESCO, l'OCDE, l'Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire (IEA).

Ces outils sont au centre de trois types d'enjeux : des enjeux de connaissance (pour situer les systèmes éducatifs au regard d'un ensemble de critères, en vue de mettre en évidence leurs points faibles et points forts), des enjeux d'analyse (pour mieux comprendre les déterminants de variables essentielles telles que la performance et l'équité, en vue d'en déduire des outils de pilotage et d'aide à la décision) et des enjeux de gouvernance européenne (pour définir et mettre en œuvre les critères de référence et les indicateurs de suivi du cadre stratégique européen de coopération dans le champ de l'éducation et de la formation – cadre renforcé en 2009 par le programme « Éducation et formation 2020 »).

Ces enjeux apparaissant particulièrement forts dans le domaine de l'éducation et tenant une place croissante dans le débat public, la Depp, responsable du système d'information du ministère en charge de l'Éducation nationale, a fait le choix de s'impliquer fortement dans ses activités internationales, tant du point

de vue de l'expertise technique et statistique que dans la gouvernance et l'appropriation par les acteurs publics et le grand public des outils de comparaisons internationales.

En liaison avec le service statistique ministériel de l'enseignement supérieur, le Sies, la Depp participe activement aux travaux de construction d'un certain nombre d'indicateurs, ainsi qu'aux différentes étapes des enquêtes internationales dans le champ de l'éducation, y compris s'agissant de la diffusion de leurs résultats. En cohérence avec ses missions, la Depp s'attache ainsi à produire et à diffuser des statistiques et des indicateurs rendant compte de l'état du système éducatif français, en vue de contribuer à son pilotage et à l'évaluation des politiques publiques y afférente, mais aussi d'alimenter et d'éclairer le débat public. À travers ses activités internationales, la Depp entend contribuer à l'amélioration de la qualité des outils comparatifs, ainsi qu'à la prise en compte des spécificités du système éducatif français. Elle entend également contribuer à porter les indicateurs ainsi forgés à la connaissance du public. Cette visée suppose pour la Depp de disposer d'une expertise lui permettant à la fois de juger de la pertinence de certaines comparaisons internationales et de développer des commentaires éclairés sur les indicateurs internationaux produits, s'agissant notamment de différencier les résultats révélateurs de réelles différences de performance des artefacts liés à des différences de concepts, de méthodes ou de systèmes.

Ce travail de la Depp a permis de faire en sorte que certains indicateurs internationaux puissent jouer un rôle dans le pilotage des politiques publiques en matière d'éducation, tout en mettant l'accent sur la nécessaire prudence avec laquelle ils doivent être interprétés pour servir le débat public. Il revient ainsi à la Depp d'avoir sensibilisé la communauté éducative à la lecture des indicateurs internationaux, à travers la publication, depuis 1991, de « l'état de l'École ». En fin d'année 2016, une publication baptisée « l'Europe de l'éducation en chiffres » devrait également mettre à disposition d'un public large un ensemble raisonné d'indicateurs portant sur la plupart des dimensions des systèmes éducatifs de l'Union européenne – indicateurs produits par Eurostat et tirés des enquêtes PISA (*Programme for International Student Assessment*) et TALIS (*Teaching and Learning International Survey*).

Fabienne ROSENWALD souligne que les comparaisons internationales sont devenues un point d'appui incontestable du pilotage du système éducatif français. La réforme des rythmes scolaires, initiée en janvier 2013, a ainsi été fondée sur des observations précises ainsi que sur des débats approfondis avec la communauté éducative et le monde scientifique (avec des chronobiologistes notamment), mais aussi sur des comparaisons internationales. À travers ces dernières, la France est apparue conserver, au sein de l'OCDE, au niveau de l'enseignement élémentaire, un nombre moyen de jours d'école parmi les plus faibles, avec en parallèle un temps d'instruction des jeunes parmi les plus élevés. La réforme des rythmes scolaires a alors permis d'augmenter le nombre moyen de jours d'écoles par an dans l'enseignement élémentaire de France, de 144 à 162, rapprochant la France de la moyenne européenne s'établissant à 185 jours (données de *Regards sur l'éducation 2015*).

Les résultats de l'enquête PISA, quant à eux, sont aujourd'hui très largement médiatisés et très présents dans les débats publics sur l'École, en particulier ceux marquant une prise de conscience des inégalités sociales de réussite scolaire. Bien que ces inégalités aient été connues depuis de nombreuses années, l'enquête PISA a constitué un levier important pour leur prise en compte, dans le cadre des réflexions sur la loi de refondation de l'École et la réforme de l'éducation prioritaire et des collèges notamment. Les résultats de l'enquête PISA sont apparus converger avec ceux des enquêtes nationales. Entre 2003, date de la première enquête PISA à dominante mathématique, et 2012, le nombre d'élèves du système éducatif français rencontrant des difficultés en mathématiques est passé de 17 à 22 %, avec une augmentation forte de l'incidence de l'origine sociale sur les résultats scolaires, positionnant la France en tête des pays de l'OCDE en la matière.

Du reste, l'enquête PISA, mesurant les compétences à travers le concept de « littératie », ne saurait constituer le seul outil ou l'outil parfait d'évaluation des performances. Les mathématiques y sont appréhendées comme un outil et non comme un objet, avec pour conséquence une évaluation imparfaite des élèves à l'aise dans la maîtrise des concepts mathématiques, capables d'abstraction et de formalisation. Ces compétences constituent néanmoins l'un des objets de l'enquête TIMSS (*Trends in International Mathematics and Science Study*) de l'IEA, à laquelle la France participe.

Fabienne ROSENWALD insiste sur la nécessité de conserver à l'esprit l'orientation des comparaisons internationales dans l'interprétation de leurs résultats. Pour cela, elle pointe l'intérêt de disposer d'un ensemble d'outils d'évaluation adaptés aux différents objectifs poursuivis. À cet égard, elle rappelle que la Depp met en œuvre les évaluations Cedre (cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon), axées sur les attendus des programmes scolaires français à des étapes clés du système éducatif français, permettant, en complément des enquêtes PISA, TIMSS et PIRLS (*Progress in International Reading*

Literacy Study), d'obtenir une vision globale des compétences et des performances des élèves du système éducatif français.

Fabienne ROSENWALD fait observer que le renforcement du rôle des comparaisons internationales dans l'aide au pilotage et dans le débat public appelle une vigilance accrue quant à la qualité des indicateurs produits et à la pertinence des enquêtes internationales. Elle évoque des risques de mauvaises interprétations des résultats liés à des biais de sélection endogènes et/ou à une absence de contextualisation, pouvant conduire à la délivrance de messages tronqués voire faussés.

Dans le dernier volume de « Regards sur l'éducation », l'OCDE pointait ainsi du doigt la filière professionnelle française, à partir du constat d'un taux de chômage des jeunes de 25 à 34 ans titulaires d'un diplôme de deuxième cycle du secondaire plus élevé, en France, chez les jeunes ayant suivi une filière professionnelle que chez ceux ayant suivi une filière générale ou technologique (données 2013). Cependant, l'OCDE comparait ainsi le taux de chômage des jeunes titulaires d'un CAP, BEP ou Baccalauréat professionnel, avec celui des jeunes titulaires d'un Baccalauréat général ou technologique. Or les enquêtes IVA et IPA (enquêtes d'insertion dans la vie active) de la Depp et les enquêtes Génération du Céreq ont mis en évidence un taux de chômage sensiblement plus élevé chez les titulaires de CAP et de BEP que chez les titulaires d'un Baccalauréat professionnel. Davantage que la filière professionnelle, la non-obtention d'un Baccalauréat professionnel apparaît ainsi induire une insertion professionnelle plus difficile – interprétation sensiblement différente de celle de l'OCDE.

De la même manière, dans le projet de rapport 2016 pour la France transmis par la Commission européenne, un indicateur relatif au chômage des non-qualifiés, reposant sur des chiffres d'Eurostat, apparaît faiblement pertinent et non contextualisé – la comparaison à l'échelle européenne de taux de chômage concernant cette population demeurant problématique, en raison du faible taux d'activité des jeunes caractérisant la France.

Fabienne ROSENWALD constate par ailleurs que les comparaisons internationales servent encore trop souvent à constituer des palmarès, voire à la transformation hâtive de corrélations en causalités. À cet égard, elle appelle à une certaine prudence et rappelle l'importance de contextualisation. Elle explique que les scores globaux obtenus dans le cadre de l'enquête PISA, servant fréquemment à établir des classements par pays, sont sujets à des incertitudes statistiques (en fonction de la taille de l'échantillon) – la France se positionnant ainsi, parmi les pays de l'OCDE, entre la 13^{ème} et la 23^{ème} place pour ce qui est de la culture mathématique. Elle ajoute que les comparaisons entre deux évaluations PISA conservent peu de sens dès lors qu'une évolution du périmètre de l'enquête est intervenue entre deux éditions.

Un communiqué d'Eurostat, dressant un état des lieux des diplômés de l'enseignement supérieur, a quant à lui, conduit la presse à établir un classement où la France ne figurait pas dans le « top 10 ». Or l'indicateur utilisé pour construire ce classement ne prenait pas en compte le pays d'obtention des diplômes et ne portait que sur les 30-34 ans, positionnant le Luxembourg en deuxième position, avec 52 % de ses 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur, malgré un taux de participation dans l'enseignement supérieur d'à peine 10 %.

Fabienne ROSENWALD souligne que des inférences excessives apparaissent également lorsque, dans les comparaisons internationales, des corrélations sont postulées entre des variables, par de simples rapprochements spontanés ou par l'assignation à certaines d'entre elles de pouvoirs explicatifs. La performance des élèves ou des systèmes éducatifs fait ainsi l'objet de mises en corrélation avec telle ou telle variable, alors même que cette performance relève en réalité de nombreux facteurs déterminants (organisation du système éducatif, pratiques pédagogiques, etc.). Des explications causales infondées peuvent ainsi être développées, concernant les devoirs à la maison, l'allocation des moyens, etc. Est ainsi mis en évidence le défi, dans le cadre des comparaisons internationales, de passer du constat à l'analyse causale et aux recommandations. S'agissant de la performance des élèves, elle pointe la difficulté d'établir, au niveau international, des corrélations positives ou négatives à partir d'une variable isolée – l'exercice occultant alors la cohérence systémique sur laquelle repose la performance.

La formation initiale et continue des enseignants, les moyens dédiés au repérage et à l'accompagnement des élèves en difficultés, la qualité de l'environnement et du cadre scolaires et les relations de travail intenses au sein des établissements constituent ainsi autant de dimensions de la réussite scolaire finlandaise, souvent prise pour modèle, mais qui ne peuvent toutefois être isolées et ne trouvent pas nécessairement d'équivalents fonctionnels dans d'autres contextes aussi performants tels que les systèmes éducatifs japonais ou coréens.

De même, l'enquête PISA interroge les élèves de 15 ans, quel que soit leur niveau de scolarisation, à un âge marquant souvent la fin de la scolarité obligatoire. Si ce choix de faire porter l'enquête sur une génération plutôt que sur un niveau scolaire donné facilite la comparabilité internationale des résultats, il fragilise en revanche certaines analyses, du fait notamment, dans le cas de la France, des différences potentielles entre établissements de scolarisation – les élèves français de 15 ans pouvant être au lycée ou au collège, en fonction du déroulement de leur scolarité. Des analyses absurdes peuvent alors être menées, comparant la performance de collégiens en retard dans leur scolarité et de lycéens poursuivant la leur, sans prise en compte de leurs contextes scolaires respectifs. Une analyse grossière pourrait ainsi conduire à affirmer que, plus la taille de la classe est grande – ce qui se trouve être le cas dans les lycées –, meilleurs sont les résultats.

Fabienne ROSENWALD insiste également sur l'importance des enjeux recouverts par les comparaisons internationales en matière de gouvernance européenne. Elle rappelle que l'adoption par la Commission européenne, en 2001, d'un cadre stratégique de coopération dans le champ de l'éducation et de la formation puis, en 2009, du programme Éducation et formation 2020, a des incidences sur le pilotage des systèmes éducatifs nationaux, ainsi que sur leur coordination au plan européen. Des objectifs communs conduisent ainsi à définir des cadres de référence européens, ainsi que des indicateurs de suivi.

Dans ce contexte, il importe que les critères de référence, pour trouver leur traduction en termes de gouvernance opérationnelle, reposent sur des données de qualité permettant de mesurer la performance au regard des objectifs chiffrés. Or certaines données nationales s'avèrent fragiles dans quelques domaines tels que la mobilité des étudiants – le système français étant davantage capable de dénombrer les étudiants étrangers en France que les étudiants français effectuant toute ou partie de leur scolarité à l'étranger. Certains objectifs chiffrés, comme la mobilité des étudiants, ont ainsi été actés par le Conseil avant même l'existence d'un outil de mesure efficace, actuellement à l'étude en France, un module ayant été ajouté à la dernière enquête Génération du Céreq pour une première mesure du phénomène.

Il importe également d'éclairer au mieux les instances européennes sur le sens même et la portée des critères de référence. Le critère d'employabilité des jeunes diplômés, correspondant au taux d'emploi des jeunes de 20 à 34 ans, est ainsi de nature à surestimer le rôle du système éducatif en matière d'accès à l'emploi, au regard de l'effet des contextes économiques. Au moment de l'éclatement de la crise, la cible communautaire pour ce critère de référence était quasiment atteinte, à hauteur de 81 % pour un objectif de 82 %. Cependant, il était alors difficile d'interpréter l'écart entre l'employabilité des jeunes diplômés observée en Italie (à hauteur de 45 %) et en Allemagne (à hauteur de 90 %) – ce constat n'équivalant pas nécessairement à celui d'un système éducatif italien deux fois moins performant. À la lumière des exemples évoqués, Fabienne ROSENWALD confirme la nécessité d'une vigilance dans l'interprétation des indicateurs européens. Elle évoque également un enjeu de mise en cohérence entre les instruments de pilotage nationaux et européens. Autour de l'objectif de réduction des sorties précoces du système éducatif, elle souligne qu'au plan national, les modalités institutionnelles conduisent à mettre l'accent sur une mesure des flux, voire des situations potentielles de décrochage ; tandis qu'au niveau européen, l'indicateur retenu repose sur une mesure du stock de jeunes de 18 à 24 ans sortis du système éducatif.

En conclusion, Fabienne ROSENWALD souligne que les comparaisons internationales, faisant partie du débat public sur l'éducation et alimentant le pilotage des politiques publiques en la matière, appellent un investissement fort pour constituer des outils fiables et utilisables dans de meilleures conditions par tous. En ce sens, elles constituent un axe fort des travaux et réflexions de la Depp.

2. Table ronde – Sorties sans diplôme : les comparaisons internationales comme appui au pilotage des politiques publiques

Pierre-Yves GEOFFARD, directeur de l'École d'économie de Paris, souligne qu'au-delà des données agrégées, s'agissant de comprendre plus finement un certain nombre de phénomènes ou d'éclairer les décisions publiques, la comparabilité des données à l'échelle internationale soulève d'importantes questions, ne serait-ce que pour prendre en compte les spécificités nationales ou l'hétérogénéité des populations potentiellement affectées, positivement ou négativement, par les politiques publiques. Un niveau d'analyse plus fin doit ainsi pouvoir reposer sur des données micro. En outre, les comparaisons internationales s'inscrivent, dans une logique de parangonnage (*benchmarking*), au cœur de l'évaluation des politiques publiques. Là encore, des données micro finement comparables s'avèrent nécessaires.

Pierre-Yves GEOFFARD explique que, pour creuser ces questions liées à la comparabilité des données, le choix a été fait de partir d'un sujet plus spécifique : celui des sorties sans diplôme du système éducatif.

Pierre-Yves GEOFFARD constate que les notions de « diplôme » et de « sortie du système éducatif » recouvrent souvent des définitions et des mesures différentes d'un pays à l'autre, avec des enjeux de comparabilité à l'échelle internationale. Ce thème recouvre ainsi des enjeux généraux pour la statistique publique, autour de l'usage des statistiques publiques pour l'aide à la décision et des possibilités de conduire des analyses, études ou recherches plus fouillées autour d'un certain nombre de phénomènes, avec en point de mire la question de l'ouverture des données et des algorithmes, en réponse à une demande sociale forte et croissante pour une plus grande transparence de l'action publique, y compris en matière de statistique.

Pierre-Yves GEOFFARD souligne que les sorties du système éducatif se traduisent souvent par des sorties ou des transitions d'une base statistique à une autre, soulevant aussi, pour rendre compte de l'hétérogénéité des parcours, la question du chaînage ou de l'appariement entre les outils statistiques, avec comme corollaire la question de l'identifiant des individus.

Pierre-Yves GEOFFARD ajoute que, pour alimenter le débat public avec des comparaisons internationales, il importe également de pouvoir s'appuyer sur des définitions et des mesures précises, en vue de limiter autant que possible les interprétations et corrélations abusives.

.a *Les sorties précoces du système scolaire*

Florence LEFRESNE, cheffe de la mission aux relations européennes et internationales à la Depp, rappelle que les sorties précoces du système scolaire recouvrent des enjeux importants en termes d'insertion professionnelle et sociale, avec des incidences sur l'emploi, la santé, la citoyenneté, etc. À ce titre, la lutte contre les sorties précoces du système scolaire figure au premier rang des objectifs du programme Éducation et formation 2020 et, plus largement, de la stratégie Europe 2020, dans le prolongement des objectifs de la stratégie de Lisbonne. D'ici 2020, l'objectif serait ainsi de faire en sorte que le taux de sortie précoce du système scolaire des jeunes de 18 à 24 ans ne dépasse pas 10 % dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. En complément de cet objectif européen, des objectifs nationaux plus ou moins exigeants ont été adoptés par les différents États-membres : 4,5 % en Pologne, 16 % en Italie et 9,5 % en France.

Florence LEFRESNE explique que les sorties précoces du système scolaire sont les jeunes dotés d'un faible niveau d'études, sortis du système scolaire et ne poursuivant aucune sorte de formation (formelle ou non formelle).

Pour mesurer ces sorties précoces dans la perspective de produire des comparaisons internationales, il est nécessaire de disposer d'une classification internationale des diplômes. Dans cette optique, la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE), mise en place par l'UNESCO à la fin des années 70 et mise à jour en 1997 puis en 2011, constitue un outil précieux. Dans la CITE 1997, les individus dotés d'un faible niveau d'études ont ainsi un niveau équivalent ou inférieur aux catégories CITE 2 (recouvrant les diplômes de fin de 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire) et CITE 3C court (recouvrant les diplômes professionnels post 1^{er} cycle de l'enseignement secondaire et correspondant à des programmes d'une durée inférieure à 2 ans). Dans la CITE 2011, où n'existe plus la CITE 3C court, les individus dotés d'un faible niveau d'études sont ceux qui ont au plus un niveau de CITE 2. Pour être classé en CITE 3, un diplôme suppose une formation d'au moins deux ans après la CITE 2.

Si la France ne dispense pas de programme de moins de deux ans après la CITE 2 – les CAP et BEP français reposant tous sur des programmes d'au moins 2 ans –, ces diplômes jouent un rôle important dans d'autres pays européens.

En France, les sortants précoces correspondent ainsi aux jeunes de 18 à 24 ans n'étant titulaires ni d'un CAP, ni d'un BEP, ni d'un diplôme plus élevé, sortis du système scolaire et n'ayant suivi aucune formation au cours des quatre dernières semaines précédant leur interrogation dans le cadre de l'enquête « Emploi ».

Sur cette base, la France avait, en 2014, un taux de sortie précoce du système scolaire de 9 %, pour une moyenne européenne s'établissant à 11,2 %.

Florence LEFRESNE souligne qu'à l'échelle européenne, entre 2003 et 2014, les taux de sortie précoce du système scolaire se sont sensiblement améliorés, passant en dessous de l'objectif de 10 % dans une grande partie des pays du Nord, de l'Est et de l'Ouest de l'Union européenne – les pays du bassin méditerranéen et le Royaume-Uni rencontrant davantage de difficultés. Parmi les pays affichant un faible

taux de sortie précoce, certains développent des programmes dont la classification en CITE 3C court ou en CITE 3 jouent un rôle important en matière d'insertion professionnelle (au regard de la structure du système éducatif et du marché du travail nationaux).

La façon dont les pays recueillent, à travers leurs enquêtes, les informations sur leurs diplômes est ici importante, de même que s'avère essentielle la transcription de ces derniers dans la CITE. Or ce processus est lui-même tributaire de la place et du rôle des diplômes dans chaque pays. Ainsi, par exemple, certains pays où existent traditionnellement des diplômes professionnels d'une durée de 1 an après la CITE 2 auront du mal à compter leurs titulaires comme sortants précoces (cas de certains pays de l'Est de l'Europe).

Le cas de Malte illustre également les enjeux importants du classement des diplômes. Le taux de sortie précoce de ce pays, très élevé en 2003 (50%), s'est trouvé réduit de plus de 10 points entre 2010 et 2011, du seul fait du reclassement en CITE 3 d'un diplôme intermédiaire intervenant à 16 ans, que Malte comptait auparavant en CITE 2. Ce reclassement s'est fait à l'image du Royaume-Uni qui dispose du même diplôme et le classe bien en CITE 3.

Florence LEFRESNE évoque par ailleurs l'incidence sur le taux de sortants précoces de la massification précoce de l'enseignement secondaire dans certains pays (en Europe du Nord et en Allemagne notamment), de la mise en œuvre par certains pays de systèmes d'éducation professionnalisants (en Allemagne, aux Pays-Bas et au Danemark notamment), ainsi que de la mise en place par certains pays d'interventions précoces et coordonnées pour lutter contre les sorties précoces.

Ainsi, aux Pays-Bas, le taux de sortie précoce du système scolaire a fortement diminué entre 2003 et 2014, sous l'effet d'un triple levier : une législation veillant au respect de l'obligation scolaire jusqu'à 17 ans voire 18 ans pour les élèves sans diplôme à l'issue de leur programme de formation initiale et imposant aux établissements scolaires de signaler les élèves décrocheurs (avec un outil de repérage de l'absentéisme et de l'échec scolaire) ; une contractualisation importante entre l'État, les établissements scolaires et les collectivités locales pour assurer un suivi coordonné des décrocheurs ; et des programmes sur-mesure permettant aux décrocheurs de valider des compétences acquises en dehors du système éducatif, à travers des conventions passées avec des réseaux de grandes entreprises.

En Finlande, des résultats ont également pu être obtenus à travers un accompagnement précoce des élèves en difficulté (avec des outils de repérage) ; un accent mis sur la formation des enseignants à l'accompagnement de ces élèves ; la mise en place d'assistants en charge d'agir individuellement auprès des élèves en difficulté ; le déploiement d'enseignants spécialisés et des programmes de formation professionnelle proposés, en dernier recours, par les municipalités.

En Irlande, d'autres leviers ont pareillement été mobilisés : des moyens additionnels alloués aux établissements scolaires connaissant des difficultés (dans la logique de l'éducation prioritaire) ; un accent mis sur le bien-être des élèves (avec des indicateurs de performance prenant en compte cette dimension) ; et un renforcement de la coordination entre le milieu scolaire, les familles et le milieu associatif.

Florence LEFRESNE ajoute que lorsque l'on examine des sortants précoces par genre et statut d'emploi, les hommes sont plus fréquemment en emploi ou au chômage alors que les femmes sont, en proportion, plus souvent au chômage ou inactives. À cet endroit, elle insiste sur le caractère stigmatisant d'une inactivité intervenant entre 18 et 24 ans, pouvant se traduire par un éloignement du marché du travail plus préoccupant que celui lié à une situation de chômage.

En conclusion, Florence LEFRESNE revient sur la différence conceptuelle entre les sortants précoces du système scolaire et les NEETs (ni en enseignement, ni en formation, ni en emploi). Elle explique que les NEETs correspondent à une catégorie définie dans le cadre des politiques d'emploi, ne reposant pas sur un critère de niveau d'éducation. À l'inverse, la catégorie des sortants précoces du système scolaire ne repose pas sur un critère de statut d'emploi. Une intersection entre les deux concepts apparaît néanmoins, avec des NEETs diplômés et des sortants précoces en emploi.

.b Du benchmark européen aux outils locaux du pilotage de la lutte contre le décrochage scolaire : convergences des politiques et spécificités institutionnelles

Pierre-Yves BERNARD, maître de conférences à l'université de Nantes, explique que le passage d'outils européens, reposant sur une certaine homogénéité, à des outils nationaux de pilotage des politiques en matière d'éducation, reposant sur des mesures plus spécifiques, en vue de répondre à des objectifs à la

fois nationaux et européens, pose la question de l'articulation entre les données d'enquêtes (dont celles tirées de l'enquête Emploi en France et de l'enquête Labour Force Survey au niveau européen) et les données administratives alimentant les outils quantitatifs de pilotage nationaux. Il fait état d'un programme de recherche lancé autour de cette problématique, baptisé « Territoires et décrochage scolaire ». Dans ce cadre, il indique avoir travaillé sur les données administratives en France. À l'occasion du séminaire de lancement de ce programme, il explique avoir échangé avec le chercheur Kristof de Witte, de l'Université de Leuven, travaillant quant à lui sur la situation aux Pays-Bas. Il souligne que cet échange a permis de mesurer la distance entre les situations française et néerlandaise, pourtant présentées initialement comme relativement proches.

Pierre-Yves BERNARD précise que le système éducatif néerlandais repose davantage sur un modèle d'inspiration « germanique », avec une orientation relativement précoce des élèves, en direction de trois filières distinctes : une filière académique générale, une filière technologique et une filière professionnelle. Il ajoute qu'au sein de ce système, la filière professionnelle demeure majoritaire, avec près des deux tiers des effectifs du secondaire. Des formations professionnelles d'une durée comprise entre 1 et 4 ans sont ainsi dispensées, en milieu scolaire ou en apprentissage.

Pierre-Yves BERNARD indique que la question du décrochage scolaire a été mise à l'agenda européen lors du sommet de Lisbonne en 2000, avec un objectif de 10 % (reconduit ensuite dans le cadre du programme Éducation et formation 2020). À cette période, les taux de sortie précoce du système éducatif en France et aux Pays-Bas étaient respectivement de 13,3 % et 15,4 %, pour une moyenne européenne de 18 % (avant élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale).

Aux Pays-Bas, une politique éducative visant à atteindre cet objectif a été mise en place très rapidement, avec, dès 2003, la fixation d'un objectif national différent de l'indicateur retenu par Eurostat, visant une diminution par deux du nombre de décrocheurs à l'horizon 2012, pour passer de 70 000 à 35 000 décrocheurs par an. En France, un objectif similaire de diminution du nombre de sortants précoces a finalement été retenu par le Président de la République en 2012 ; les Pays-Bas poursuivant aujourd'hui un objectif de 25 000 décrocheurs par an.

Une politique globale a par ailleurs été mise en place aux Pays-Bas entre 2004 et 2007, essentiellement dans une logique de prévention du décrochage scolaire (à travers des accords entre l'État, les établissements scolaires et les collectivités territoriales notamment), avec en parallèle des mesures d'intervention et de compensation.

En France, le décrochage scolaire a longtemps été considéré comme une problématique relevant exclusivement de l'insertion des jeunes non diplômés sur le marché du travail. De premières expérimentations sociales ont néanmoins été menées à partir de 2008, financées par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ). Une volonté politique de lutter contre le décrochage scolaire dans le champ de l'éducation s'est ensuite affirmée progressivement, pour aboutir à la mise en œuvre des plans PEILLON en 2012 et VALLAUD-BELKACEM en 2014. La politique française en la matière s'est toutefois davantage inscrite dans une logique d'intervention que de prévention, avec le renforcement de la Mission de lutte contre le décrochage scolaire notamment.

S'agissant des outils de mesure quantitative, un système d'identifiant national a été rapidement mis en place aux Pays-Bas, avec un indicateur de décrochage reposant sur la population des jeunes de moins de 23 ans sans diplôme et non inscrits dans un établissement, alimenté par les données d'un recensement annuel. Cet indicateur a par ailleurs été conçu pour servir de base à une politique d'incitation financière, avec une prime allouée aux établissements, à hauteur de 2 500 euros par décrocheur en moins à partir de la situation de référence de 2004-2005.

En France, l'option a été prise d'identifier les jeunes en situation de décrochage en amont de leur entrée dans les dispositifs des politiques de l'emploi, à travers la mise en place, en 2011, du Système interministériel d'échange d'information (SIEI), croisant des données des établissements de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole, des centres de formation d'apprentis (CFA) placés sous la tutelle des régions et des missions locales. Une autre définition des décrocheurs a ainsi été privilégiée, faisant référence aux jeunes d'au moins 16 ans n'étant plus inscrits dans un cycle de formation et n'ayant pas obtenu le diplôme sanctionnant ce cycle de formation. Cet indicateur conserve aujourd'hui la particularité d'inclure un certain nombre de jeunes diplômés (dont ceux n'ayant pas obtenu un baccalauréat professionnel après avoir obtenu un CAP).

Pierre-Yves BERNARD souligne qu'en France, les données du SIEI ne sont pas publiques (hormis une donnée nationale), tandis qu'aux Pays-Bas, de nombreuses données sur le décrochage scolaire sont publiées aux niveaux national, régional et municipal, ainsi qu'au niveau de chaque établissement (avec des écarts par rapport aux objectifs nationaux). En outre, les variables renseignées dans le SIEI demeurent peu nombreuses (dernière formation suivie et dernier établissement fréquenté), tandis que celles renseignées dans le système néerlandais sont très nombreuses (parcours scolaire, milieu social, origine nationale des parents, etc.). De ce fait, les deux systèmes conduisent à des usages professionnels très différents, avec un outil visant le suivi des élèves décrocheurs en France (avec des moyens d'intervention limités au regard du nombre de situations recensées) et un outil davantage orienté vers le pilotage local aux Pays-Bas (avec une régulation néolibérale reposant sur une évaluation des résultats obtenus par les établissements au regard des objectifs fixés).

.c *L'insertion des jeunes sur le marché du travail en comparaison internationale*

Selma MAHFOUZ, directrice de la Dares, propose un éclairage sur les apports et les limites des comparaisons internationales en prenant l'exemple de l'insertion des jeunes sur le marché du travail. Le taux de chômage des 15-24 ans, premier indicateur souvent utilisé pour apprécier l'insertion professionnelle des jeunes, rapporte le nombre de jeunes au chômage à celui des jeunes actifs et non à la population totale des jeunes. De ce fait, dans le cadre des comparaisons internationales, cet indicateur peut être trompeur, car les taux d'activité des jeunes varient fortement selon les pays. Les pays où les jeunes travaillent plus fréquemment durant leurs études affichent ainsi davantage de jeunes actifs, et parmi ces derniers davantage de diplômés ; dans les pays où tel n'est pas le cas, les jeunes actifs demeurent les moins diplômés – le niveau d'études ayant par ailleurs un impact significatif sur le taux de chômage des jeunes. En France, le taux de chômage des jeunes demeure ainsi relativement élevé, du fait d'un cumul emploi-études particulièrement faible, notamment pour les jeunes les plus diplômés. Dans ce contexte, il est plus opportun de comparer les parts de chômage chez les jeunes, rapportant le nombre de jeunes au chômage à la population totale des jeunes.

Selma MAHFOUZ souligne que les NEETs (ni en enseignement, ni en formation, ni en emploi), ne recouvrant, par définition, que des jeunes sortis de la formation initiale, permettent également de s'affranchir de la problématique du cumul emploi-études. Cependant, cet indicateur ne distingue pas les formations initiales des formations continues, alors même que certains systèmes éducatifs conservent une frontière floue entre ces deux processus de formation. Par ailleurs, cet indicateur couvre les jeunes de 15 à 24 ans, alors même que la durée de la formation initiale varie en fonction des pays. De surcroît, cet indicateur comprend également des jeunes diplômés, sans établir de distinction entre les niveaux de diplôme et sans rendre compte des parcours d'insertion, alors même que les enquêtes « Génération » du Céreq ont mis en évidence une forte hétérogénéité des trajectoires d'insertion en fonction du niveau de diplôme. Dans le cadre des comparaisons internationales, reposant souvent sur des moyennes, ces hétérogénéités ne peuvent guère être prises en compte.

Selma MAHFOUZ indique qu'une autre manière de neutraliser le biais induit par le cumul emploi-études peu élevé des jeunes en France est de comparer le chômage des jeunes X années après leur sortie des études initiales. Cette approche permet également de neutraliser les différences entre les âges de sortie des études initiales et offre une meilleure visibilité sur les parcours d'insertion. Pour autant, cet indicateur ne résout pas la problématique des écarts de définitions de la formation initiale et les problèmes de comparabilité de ce que signifie dans les différents pays la notion de « sortie du système de formation initiale ».

Selma MAHFOUZ rappelle que l'enjeu est de comprendre, en lien avec la recherche, s'il y a des difficultés spécifiques d'insertion des jeunes sur le marché du travail en France. En effet, le chômage des jeunes X années après la sortie des études initiales observé en France pourrait refléter soit une situation globale sur le marché du travail soit un problème spécifique de sur-chômage des jeunes. Pour y répondre, il est possible de rapporter le taux de chômage des jeunes X années après la sortie des études initiales à celui des adultes entre 14 et 30 ans après leur propre sortie ; cet indicateur convergeant vers 1 par construction. Cet indicateur permet de mettre en évidence un sur-chômage des jeunes relativement similaire en France et au Royaume-Uni, nettement plus marqué en France qu'en Allemagne, mais presque moindre en France qu'en Suède et bien moindre en France qu'en Italie, ce dernier pays ayant d'importants problèmes d'insertion des jeunes sur le marché du travail.

En conclusion, Selma MAHFOUZ insiste sur la nécessité de travailler et d'affiner les indicateurs pour apprendre des comparaisons internationales. En effet, tout en ayant pleinement conscience de leurs limites

en termes d'analyse et de prise en compte des spécificités nationales, les enseignements à en tirer sont toujours nombreux.

.d *Les comparaisons à l'échelle européenne*

Anne CLEMENCEAU, chef de l'unité « Marché du travail et formation tout au long de la vie » à la direction des statistiques sociales, Eurostat, rappelle que la stratégie Europe 2020, adoptée en 2010 pour faire face à la crise économique, vise à accroître la croissance et l'emploi au sein de l'Union européenne. Cette stratégie se décline en cinq objectifs clés, dont trois autour de l'éducation, de l'emploi et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Un programme spécifique Éducation et formation 2020 a par ailleurs été adopté, en vue de soutenir la mise en œuvre de cette stratégie globale et d'améliorer la performance de l'éducation et de la formation au sein de l'Union européenne.

Dans le domaine de l'emploi, la stratégie Europe 2020 vise à ce que 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans bénéficie d'un emploi. Dans le domaine de l'éducation, l'objectif fixé est de ramener le taux de décrochage scolaire à moins de 10 %, tout en portant à 40 % la part de la population âgée de 30 à 34 ans bénéficiant d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Les objectifs de la stratégie Europe 2020 ont ensuite été déclinés en objectifs nationaux. En matière de taux d'emploi, des objectifs très variés ont ainsi été retenus par les États-membres : de 62,9 % en Croatie à 80 % au Danemark, aux Pays-Bas et en Suède. En France, un objectif similaire à celui de l'Union européenne a été fixé, à hauteur de 75 %.

Un indicateur de taux d'emploi a ainsi été défini, recouvrant la population âgée de 20 à 64 ans, soit une tranche d'âge différente de celle des taux d'emploi publiés par Eurostat, recouvrant la population âgée de 15 à 64 ans. Cet indicateur reflète le nombre de personnes occupant un emploi au sens du BIT, en pourcentage de la population du même groupe d'âge. Sa production repose ainsi sur l'enquête Labour Force Survey (LFS), seule source européenne qui met à disposition l'emploi au sens du BIT.

Les taux d'emploi ainsi calculés en 2015 apparaissent encore en retrait par rapport aux objectifs fixés, avec un taux d'emploi global de 70 % pour l'Union européenne, pour un objectif de 75 %. La France affiche ainsi un taux d'emploi de 69,5 %, pour un objectif de 75 %. La Suède, quant à elle, a déjà atteint son objectif ambitieux de 80 %. À l'inverse, les pays du Sud de l'Europe affichent encore les écarts les plus significatifs. La Grèce, notamment, affiche un taux d'emploi de 55 %, pour un objectif de 70 %.

Déclinés par niveau d'éducation, ces taux d'emploi mettent en évidence une corrélation entre le niveau d'éducation et le taux d'emploi. Les objectifs apparaissent ainsi atteints pour le niveau d'éducation le plus élevé dans tous les États-membres. À l'inverse, des écarts apparaissent encore dans tous les États-membres pour le niveau d'éducation le moins élevé. Au niveau moyen d'éducation, seules l'Allemagne et la Suède ont atteint leurs objectifs.

Dans le domaine de l'éducation et de la formation, un indicateur a été construit autour des sorties précoces du système éducatif. Là encore, l'objectif européen d'un taux de sortie précoce inférieur à 10 % a été décliné par les différents États-membres, avec des objectifs variant de 4,5 % en Pologne à 16 % en Italie. En France, un objectif de 9,5 % a été retenu.

L'indicateur ainsi construit recouvre la population âgée de 18 à 24 ans, avec un niveau maximal d'éducation correspondant au secondaire inférieur et n'ayant pas suivi de formation (formelle ou informelle) durant les 4 semaines précédant l'enquête.

Sans revenir sur les éléments chiffrés présentés par Florence LEFRESNE, Anne CLEMENCEAU revient sur la source de données unique de ces indicateurs, à savoir l'enquête LFS (en France, l'enquête Emploi). Elle souligne que l'enquête LFS présente l'avantage de s'appuyer sur un échantillon conséquent (avec 1,8 million d'individus interrogés chaque trimestre), ainsi que sur une base légale harmonisée européenne (définissant les éléments méthodologiques à appliquer par tous les instituts nationaux de statistiques en charge de la collecte, ainsi que les variables à transmettre à Eurostat). L'enquête LFS permet ainsi de disposer de données homogènes, disponibles de façon trimestrielle et annuelle et reposant sur une classification des niveaux d'éducation (en constante amélioration, en dépit des problématiques de comparabilité évoquées).

Pour autant, le règlement de l'enquête LFS, bien qu'accompagné de recommandations détaillées, n'impose pas les questions devant permettre la collecte des variables, avec un impact sur la comparabilité des données (en lien avec la formulation ou l'ordre des questions). De plus, l'enquête LFS se heurte à des difficultés spécifiques pour contacter les jeunes, dont le taux de réponse demeure moins important. De nombreuses données sont également collectées par *proxy*, conduisant à des approximations susceptibles de générer des problèmes de comparabilité. Enfin, l'enquête LFS appréhende de manière imparfaite les formations non formelles, d'où des problèmes de comparabilité liées aux différences de mise en œuvre dans les différents États-membres.

En conclusion, Anne CLEMENCEAU souligne que l'enquête LFS assure un niveau de comparabilité des données à l'échelle européenne très satisfaisant par rapport à d'autres sources. Toutefois, elle confirme que des marges de progrès subsistent en la matière. Elle indique qu'Eurostat travaille en ce sens avec les instituts nationaux de statistiques, pour développer des questionnaires types et renforcer le règlement associé à l'enquête.

.e *Échanges*

Pierre-Yves GEOFFARD propose d'ouvrir le débat sur les interventions de cette table ronde.

Alberto LOPEZ, directeur du Céreq, se félicite que l'accent ait été mis à la fois sur l'intérêt et les limites ou écueils des comparaisons internationales. Il précise que les enquêtes Génération du Céreq visent à observer les transitions école/emploi. Il rappelle que des projets européens ont également été engagés pour permettre la mise en place d'outils d'observations comparables sur le sujet, avec des travaux reposant sur l'enquête LFS notamment. À cet égard, il mentionne un article publié dans *Économie et Statistique* par Thomas COUPPIÉ et Michèle MANSUY, proposant un certain nombre de résultats et faisant état de l'intérêt d'un rapprochement entre les données relatives aux jeunes et celles concernant des âges plus avancés.

Alberto LOPEZ confirme qu'il demeure difficile de constituer des outils de comparaison des parcours d'insertion dans d'autres pays européens, du fait notamment de définitions différentes de la formation initiale et de ce que les pays estiment être une « sortie de la formation initiale ». Il pense qu'il serait fécond de confronter les points de vue avec les statisticiens des autres pays européens, l'idée d'un basculement entre la formation initiale et le marché du travail entrant en contradiction avec la réversibilité des parcours déjà à l'œuvre dans certains pays.

Alberto LOPEZ confirme par ailleurs la nécessité, dans le cadre des comparaisons internationales, de ne pas transformer les corrélations en causalités. S'agissant de comparer les effets de la lutte contre le décrochage scolaire dans différents pays, il s'interroge sur la prise en compte d'autres facteurs que les politiques directement mises en œuvre pour étudier cette problématique. En France, il évoque notamment le passage de 2 à 3 ans pour obtenir le baccalauréat professionnel, susceptible d'avoir un impact sur le taux de sortie précoce du système éducatif. Aux Pays-Bas, il fait état d'une transformation de l'enseignement professionnel, reposant sur une réelle mixité entre la formation en milieu scolaire et l'apprentissage et également susceptible d'avoir une influence sur le taux de sortie précoce du système éducatif, au-delà des politiques locales et de l'intervention de services sociaux auprès des jeunes décrocheurs.

Pierre-Yves BERNARD confirme la nécessité de relativiser l'effet des politiques dédiées sur les taux de sortie précoce du système éducatif. Du reste, il considère qu'en France, la réforme du Baccalauréat professionnel fait partie de la politique éducative mise en œuvre pour augmenter le niveau de qualification des jeunes. Il mentionne également d'autres facteurs à prendre en compte tels que la demande d'éducation, les évolutions dans la certification des formations, etc.

Selma MAHFOUZ insiste néanmoins sur l'importance, en dépit des problématiques de comparabilité rencontrées, de disposer d'outils pour évaluer les politiques publiques mises en œuvre.

Florence LEFRESNE constate que les pays ayant des systèmes de formation professionnelle très centrés sur l'apprentissage et très fortement développés numériquement, s'agissant notamment de l'Allemagne et du Danemark, conservent les taux d'activité des jeunes les plus élevés. Cela étant, elle évoque d'autres facteurs à prendre en considération pour analyser les résultats obtenus dans ces pays, parmi lesquels les pratiques en matière de poursuite d'études et l'utilité sociale que les enfants doivent avoir dans les modèles nordiques et de culture protestante.

Florence LEFRESNE souligne que le développement de l'apprentissage est un objectif porté par les pouvoirs publics français depuis de nombreuses années. Elle observe cependant qu'une telle évolution ne se décrète pas, mais qu'elle nécessite une construction en partenariat avec le monde de l'entreprise et les partenaires sociaux.

Roxane SILBERMAN, représentante des chercheurs au Cnis, constate que les discussions autour des politiques publiques s'appuient de plus en plus fortement sur les comparaisons internationales, au niveau national comme au niveau européen. Dans ce contexte, elle confirme la nécessité de veiller à la comparabilité des sources de données. Elle insiste également sur l'importance de développer l'accès transnational aux sources de données pour les chercheurs, notamment pour leur permettre de construire des équivalences de façon différente en fonction des objets et des contextes et favoriser des approches multiples.

En ce qui concerne la mesure des sorties sans diplôme du système éducatif, Roxane SILBERMAN souscrit tout à fait à l'analyse présentée par Anne Clémenceau à propos de l'enquête LFS qui présente l'avantage d'être une enquête européenne de grande taille et harmonisée. Mais, comme l'a indiqué Anne Clémenceau, elle est loin d'être exempte de difficultés pour la comparaison notamment dans le domaine des sorties sans diplômes, notamment du fait des taux de non-réponse importants et variables selon les pays, en particulier chez les jeunes et de la méthode des variables cibles comme cela a été souligné. Cependant Roxane Silberman voudrait aussi souligner un autre aspect du problème quant à l'utilisation de l'enquête LFS ou des autres enquêtes d'Eurostat pour des travaux de comparaison internationale. L'accès à des données fines est tout à fait indispensable pour de tels travaux précisément pour des questions de comparabilité. Or même si le nouveau règlement européen pour l'accès des chercheurs à ces données fines ouvre des possibilités en principe plus larges, en l'état actuel, la voie principale se réduit à l'accès à des données très anonymisées (par exemple sur l'âge qui est un élément important s'agissant de la population des sortants du système scolaire) avec du reste une procédure alourdie, cependant que l'accès aux données plus détaillées demeure très restreint (accès sur site et très limité dans les faits) faute de mise en place d'un dispositif d'accès adéquat.

En conclusion, Roxane Silberman souhaite souligner l'importance pour ces problèmes de comparaisons internationales de la question de la mise en place d'un accès transnational sécurisé pour travailler, sur des données fines qu'il s'agisse des grandes enquêtes européennes Eurostat, des enquêtes nationales ou des sources de données administratives de plus en plus utilisées par les chercheurs : on citera notamment pour le domaine de l'éducation des enquêtes très comparables d'un pays à l'autre sur les sortants du système scolaire ainsi que des panels administratifs permettant de suivre les scolarités.

François BRUNET, Banque de France, s'interroge sur les méthodes à privilégier pour conduire des comparaisons internationales efficaces, en fonction des moyens disponibles, le cas échéant en ciblant des zones géographiques particulières plutôt que l'Union européenne dans son ensemble.

François BRUNET s'enquiert par ailleurs d'éventuelles discussions autour de la caractérisation des sorties précoces du système éducatif. Au-delà de la classification internationale des diplômes, il évoque la possibilité de privilégier une approche plus adaptée à la réalité de l'insertion professionnelle sur le marché du travail de chaque pays.

Florence LEFRESNE explique qu'Eurostat produit des comparaisons internationales dans une logique de *scoring*, pour évaluer la performance des 28 pays de l'Union européenne vis-à-vis d'un certain nombre d'indicateurs, au regard des objectifs définis par la Commission européenne. La comparaison internationale au sens propre, quant à elle, suppose de construire une analyse, en vue de répondre à une question spécifique. La pertinence des zones géographiques et des éléments à comparer dépend alors de la problématique. Au début des années 80, des chercheurs du LEST d'Aix-en-Provence ont voulu comprendre pourquoi les salariés et ouvriers étaient mieux payés en Allemagne qu'en France. Ils ont alors opéré des comparaisons ciblées, leur permettant de mettre en évidence des facteurs liés aux systèmes éducatifs, aux systèmes de relations professionnelles, aux systèmes de reconnaissance des diplômes sur le marché du travail, etc. – autant de facteurs constitutifs d'une théorie des effets sociétaux.

Anne CLEMENCEAU indique qu'aucune discussion n'est en cours aujourd'hui sur la définition des sorties précoces du système éducatif. En revanche, elle fait état de débats autour des NEETs. Pour ce qui est de l'accès des chercheurs aux données de l'enquête LFS, elle fait savoir que des micro-données anonymisées sont diffusées annuellement par Eurostat.

Pierre-Yves GEOFFARD s'étonne que des indicateurs tels que le taux de chômage des jeunes, dont les limites sont connues, continuent d'être utilisés, sans que de meilleurs indicateurs parviennent à s'imposer dans le débat public.

3. Le financement de l'éducation : du bon usage des comparaisons internationales

Jean-Richard CYTERMANN, chef du service de l'IGAENR, fait observer que les comparaisons internationales autour de la thématique du financement de l'éducation s'appuient sur une publication majeure (celle de l'OCDE, baptisée Regards sur l'éducation). Un seul organisme est en charge de sa réalisation dans chaque pays (la Depp, s'agissant de la France) et les questionnaires sont uniques (OCDE/Europe/UNESCO). Les indicateurs ainsi retenus reposent sur des concepts proches de la comptabilité nationale et des comptes satellites, autour d'un agrégat des dépenses d'éducation. Cet agrégat est calculé tous financeurs confondus, ce qui permet une plus grande comparabilité, quelle que soit la structuration du système éducatif et les responsabilités dévolues à l'État central, aux collectivités territoriales et aux organismes privés. La dépense globale d'éducation peut ainsi être ramenée au PIB, au nombre d'élèves ou d'étudiants, ou encore au total des dépenses publiques. Les coûts peuvent également être décomposés par ordre d'enseignement, par nature de dépenses, par type de financeurs ou d'établissements. Le coût total d'une scolarité peut par ailleurs être calculé. Parmi les données annexes rassemblées figurent également des éléments sur le salaire des enseignants (aux différentes périodes de la carrière), les droits d'inscription et les aides accordées aux étudiants.

Parmi les limites méthodologiques de ces indicateurs, mises en évidence par une étude réalisée en 2005 dans le cadre du Haut Conseil de l'évaluation de l'École, Jean-Richard CYTERMANN mentionne un contrôle minimal opéré par l'OCDE sur la cohérence d'une année sur l'autre des données, aboutissant à une homogénéité inférieure à celle qui est par exemple attendue dans le cadre de l'enquête PISA.

Jean-Richard CYTERMANN précise que certaines limites méthodologiques des indicateurs internationaux en matière de financement de l'éducation demeurent liées au champ des dépenses d'éducation, dont les frontières se confondent avec celles d'autres domaines tels que : la maternité et la petite enfance ; la formation professionnelle continue (incluse dans l'agrégat national mais pas dans l'agrégat international) ; l'enseignement supérieur et la recherche (avec la question de la comptabilisation des dépenses réalisées dans le cadre des universités, au sein des unités mixtes notamment) ; les aides sociales et fiscales aux étudiants (prises en compte au plan national mais non prises en compte dans l'agrégat international) ; les prêts accordés aux étudiants (peu répandus en France mais comptabilisés en valeur brute dans l'agrégat international, sans déduction des remboursements, augmentant la dépense d'éducation des pays dans lesquels cette pratique est plus développée).

Jean-Richard CYTERMANN évoque également des changements méthodologiques à l'origine de problèmes de comparabilité et de ruptures de séries. Parmi ceux-ci, il mentionne la revalorisation du taux de cotisation pour pension des fonctionnaires, ayant eu pour effet d'accroître mécaniquement la dépense française en matière d'éducation et de recherche, sans pour autant traduire une augmentation des moyens consacrés à l'enseignement et à la recherche en France. Il mentionne également des problématiques de parités de pouvoir d'achat limitant la comparabilité des dépenses d'éducation. Enfin, il souligne qu'un raisonnement en termes de coût moyen par étudiant ne permet pas de rendre compte de la diversité des formes d'enseignement supérieur.

Jean-Richard CYTERMANN indique qu'en dépit de ces limites méthodologiques, les comparaisons internationales permettent de dresser un certain nombre de constats relatifs au système éducatif français. Tout d'abord, il observe que la France demeure le pays de l'OCDE où l'écart entre le coût d'un élève dans l'enseignement primaire et celui d'un élève dans l'enseignement secondaire est le plus élevé, et où l'écart entre le coût d'un lycéen et celui d'un étudiant dans l'enseignement supérieur est le plus faible. Il souligne que ce constat interroge très fortement les choix budgétaires opérés par les pouvoirs publics français au cours des dernières années, tout en justifiant la priorité désormais accordée à l'enseignement primaire et à la poursuite d'efforts en faveur de l'enseignement supérieur et de la recherche. À ce sujet, il mentionne les travaux de Philippe AGHION et Élie COHEN sur le thème « éducation et croissance », mettant en évidence le risque qu'un faible investissement dans l'enseignement supérieur et la recherche conduise la France à devenir un pays « d'imitation » et non d'innovation.

Jean-Richard CYTERMANN constate que le lycée français demeure un des plus coûteux au monde, non pas en raison du salaire des enseignants mais du fait des dédoublements des classes, du nombre de matières principales et optionnelles enseignées et du coût de la filière professionnelle.

Parallèlement, Jean-Richard CYTERMANN note que le poids de l'éducation dans les dépenses publiques françaises est sensiblement inférieur à la moyenne observée dans les pays de l'OCDE, avec une tendance décroissante (du fait d'un raisonnement en termes de budget de l'État et non de dépense publique globale). Il mentionne une étude de France Stratégie mettant en évidence, en France, une diminution de la part des dépenses publiques en matière d'éducation liée à une augmentation de celle des dépenses sociales (liées au chômage notamment).

Jean-Richard CYTERMANN constate également que, par rapport aux moyennes observées dans les pays de l'OCDE, les enseignants français demeurent moins bien rémunérés en début de carrière, avec un rattrapage en fin carrière, se traduisant par des écarts importants entre les rémunérations en début et en fin de carrière. Il souligne que ces écarts expliquent le problème de l'entrée des enseignants dans le système éducatif français.

Jean-Richard CYTERMANN souligne par ailleurs que la logique de la LOLF conduit à rapprocher directement les coûts de l'éducation et les résultats obtenus. Il constate qu'une vulgate se développe ainsi, jusque dans les rapports de la Cour des comptes, faisant état d'un manque d'efficacité du système éducatif français, au regard de la diminution du nombre d'élèves, de l'augmentation de ses coûts et des résultats obtenus par exemple dans le cadre de l'enquête PISA – cette dernière positionnant le système éducatif français au même niveau que ceux des États-Unis et de la République Tchèque, malgré des coûts sensiblement différents, et en retrait par rapport à celui de la Finlande, malgré des coûts comparables. Il explique qu'en réalité, les différences de coûts ainsi observées sont largement liées aux rémunérations, elles-mêmes étant fonction du niveau général des rémunérations dans les pays considérés. Il mentionne l'étude d'un *think tank* reposant sur un index d'efficacité éducative et ayant conduit à caractériser comme peu efficaces les systèmes reposant sur des salaires très élevés (dont ceux de la Suisse et de l'Allemagne). Il fait observer que ce résultat, paradoxal par rapport à ceux de l'enquête PISA, illustre les limites des comparaisons internationales reposant sur des analyses coûts/résultats. Il note que, de la même manière, les analyses coûts/résultats dans le domaine de la recherche ne permettent pas de tenir compte des effets de structures. Ainsi, la comparaison en nombre de publications ne fait pas sens, le nombre de publications étant totalement dépendant de la discipline.

En conclusion, Jean-Richard CYTERMANN insiste sur la nécessité de veiller à ce que les comparaisons internationales soient accompagnées d'éléments de contexte permettant d'interpréter les résultats. Il considère également que les comparaisons internationales sont toujours le point de départ d'investigations et de travaux de recherche plus approfondis. Il pointe notamment l'intérêt de réaliser des études de cas à un niveau plus fin, au-delà des agrégats macroéconomiques. Il cite l'exemple d'une étude comparative des budgets d'une université française et d'une université américaine ayant nécessité de réintégrer un certain nombre d'éléments dans le budget de la première (œuvres universitaires, crédits de recherche, hôpital, etc.). Échanges

Virgile ADJAH, Conseil général de Seine-Saint-Denis, demande si le lien entre le décrochage scolaire ou les sorties précoces du système éducatif et le niveau de vie des populations a été caractérisé.

Pierre-Yves BERNARD fait savoir que les liens entre le milieu social et les risques de décrochage scolaire sont documentés dans la littérature scientifique depuis de nombreuses années. Il confirme que ces liens, toutes choses égales par ailleurs, sont extrêmement forts. Il mentionne notamment une étude publiée sur le sujet par Cédric Afsa en 2013, dans la revue Éducation et formations. Du reste, il constate que le milieu social a moins d'impact sur les sorties précoces du système éducatif que la variable du niveau scolaire à l'entrée dans l'enseignement secondaire.

Pierre-Yves GEOFFARD s'interroge sur l'existence, en France, d'un gradient social plus important ou moins important en matière de décrochage scolaire. Il demande si des outils statistiques permettent aujourd'hui d'effectuer de telles comparaisons internationales.

Florence LEFRESNE explique qu'il demeure difficile de construire une méthodologie et des catégories homogènes pour effectuer des comparaisons internationales reposant sur des classements socio économiques. Elle souligne que les catégories socioprofessionnelles (PCS) françaises ne font pas nécessairement sens dans tous les pays. Elle évoque néanmoins des travaux en cours sur le sujet au niveau d'Eurostat.

Florence LEFRESNE souligne par ailleurs que l'OCDE a mis en place un indicateur socio économique et culturel, prenant en compte des éléments allant au-delà de l'appartenance socioprofessionnelle tels que

l'accès des enfants à une chambre individuelle, le nombre de livres à leur disposition dans le milieu familial, etc. Elle explique que cet indice synthétique permet, à partir des résultats de l'enquête PISA, de relier la performance scolaire au milieu social d'origine des élèves, voire à celui de chacun de leurs parents.

Henri PREVOT, Agence de coopération technique internationale des ministères en charge de l'Économie, rappelle l'objectif, au-delà des comparaisons internationales pouvant permettre de rechercher des causalités, de diminuer le décrochage scolaire. Il note que, dans les pays du nord de l'Europe, des partenariats ont été mis en œuvre entre les établissements, les collectivités territoriales et les associations. Le rôle des associations pouvant être déterminant pour lutter contre le décrochage scolaire, il demande si des comparaisons internationales ont été réalisées sur ce point.

Pierre-Yves BERNARD indique avoir réalisé un travail de comparaison entre deux dispositifs mis en œuvre, l'un en France et l'autre en Belgique néerlandophone, ayant permis de mettre en évidence une implication plus importante, dans le second, du tissu associatif et des services d'éducation ou de prévention spécialisés.

Alberto LOPEZ constate que les sorties sans diplôme de la formation professionnelle française demeurent significatives. Or il observe qu'en parallèle, celle-ci apparaît plus coûteuse que dans d'autres pays. Il s'interroge sur les raisons de ce surcoût. Il demande par ailleurs s'il est seulement question de l'enseignement professionnel secondaire ou de la formation professionnelle dans son ensemble.

Jean-Richard CYTERMANN précise que l'enseignement professionnel demeure coûteux en France, du fait notamment du dimensionnement des groupes de travaux pratiques. Il ajoute qu'il est ici question de la formation professionnelle initiale et non de la formation professionnelle continue – cette dernière ne figurant pas dans les agrégats de dépenses d'éducation des comparaisons internationales.

Florence LEFRESNE souligne que, dans les comparaisons internationales à partir d'indicateurs, la tentation est grande de cesser de s'interroger dès lors que des résultats similaires sont obtenus pour différents pays, alors même que ces résultats peuvent être le produit d'arbitrages politiques très différents. Elle insiste au contraire sur la nécessité de décomposer ces indicateurs, pour mettre en évidence les arbitrages sous-jacents. Elle explique qu'un tel exercice de comparaison entre les systèmes éducatifs allemand et français permet, par exemple, de mettre en évidence des rémunérations bien plus élevées en Allemagne, des tailles de classes très voisines en France et en Allemagne, un temps d'instruction des élèves légèrement supérieur en France, ainsi qu'un temps d'enseignement des enseignants largement supérieur en Allemagne. Elle souligne que des réflexions peuvent ainsi être envisagées sur des orientations politiques telles que la rémunération des enseignants, le service des enseignants, etc.

Jean-Richard CYTERMANN confirme l'intérêt de comparer le temps d'enseignement des enseignants. Il souligne que la tâche est néanmoins complexe, compte tenu des différences dans la structuration des services (à la semaine ou à l'année, avec des temps de présence différents, etc.). Quoi qu'il en soit, il insiste sur la nécessité de conduire des études complémentaires à partir des indicateurs internationaux globaux. Pour cela, il note que l'enquête PISA fournit aux chercheurs de nombreuses données de contexte.

4. De l'intérêt et des limites des comparaisons internationales

Jean PISANI-FERRY, commissaire général de France Stratégie, rappelle que, lors de son intervention dans le cadre de l'exercice de moyen terme du Cnis, en janvier 2014, il avait mis l'accent sur le rôle considérable joué par les comparaisons internationales, en soulignant que la statistique publique se devait d'y prêter une plus grande attention.

Jean PISANI-FERRY confirme que les comparaisons internationales jouent aujourd'hui un rôle considérable dans l'information des citoyens, à plus forte raison dans un contexte de crise incitant aux comparaisons avec les situations voisines dans tous les domaines. Dans ce contexte, il souligne que la difficulté des comparaisons internationales, la variabilité des résultats obtenus en fonction des indicateurs et les remises en cause de certains indicateurs mis en avant minent la confiance du public dans la statistique publique au sens large.

Par ailleurs, il observe que les comparaisons internationales nourrissent de plus en plus des décisions privées. Il constate que des classements se multiplient, qui forgent des décisions d'entreprises ou individuelles (choix d'investissements, choix d'établissements universitaires, choix de mobilité, etc.).

De même, il souligne que les décisions en matière de politiques publiques s'appuient de plus en plus largement sur des comparaisons internationales, la logique de *benchmarking* présidant de plus en plus souvent aux orientations stratégiques et à la définition des axes d'intervention des politiques publiques. Cet aspect peut être résumé par les résultats de l'enquête PISA qui ont eu une incidence forte sur la politique éducative allemande et les choix budgétaires associés depuis le début des années 2000.

Il constate également que les comparaisons internationales alimentent désormais un certain nombre de décisions internationales (indexations, calculs de contributions, etc.).

Jean PISANI-FERRY souligne que cet usage de plus en plus intense des comparaisons internationales, dont l'intérêt intrinsèque ne saurait être remis en cause, appelle une plus grande vigilance, afin d'éviter que des conclusions et des décisions n'en soient tirées avec trop peu de précaution. Il évoque des risques liées aux enquêtes (supposées harmonisées mais soulevant des problématiques de comparabilité, autour de la durée du travail notamment), aux indicateurs de résultats (pouvant être affectés par la nature des phénomènes observés, des problématiques de traduction ou le contexte, dans le cas de l'enquête PISA notamment), aux agrégats (soulevant des difficultés méthodologiques du fait de la construction des bases de comparaison internationales, autour des dépenses publiques notamment), ainsi qu'aux projections (celles sur le vieillissement de l'*Ageing Working Group* notamment, avec une incidence sur les décisions en matière de soutenabilité des finances publiques).

Dans ce contexte, Jean PISANI-FERRY note que la statistique publique considère encore largement que sa responsabilité est de produire des données statistiques de qualité, sur la base de normes établies à cet effet, mais qu'elle n'est comptable, ni des données statistiques produites par d'autres producteurs, ni de l'utilisation faite des données statistiques qu'elle produit.

Il confirme que les utilisateurs de statistiques sont responsables des comparaisons qu'ils effectuent. Néanmoins, il souligne que les utilisations non conformes ou insuffisamment cohérentes des comparaisons internationales s'avèrent mauvaises pour la confiance dans la statistique publique, ainsi que pour la qualité de l'information et des décisions prises sur cette base.

Au niveau national, il estime que la statistique publique pourrait envisager de produire elle-même des comparaisons internationales. Il note que cette pratique existe dans d'autres pays, en citant l'enquête du Bureau of Labor Statistics des États-Unis, comparant les coûts du travail dans différents pays en vue de nourrir les choix d'investissements des multinationales américaines. Il considère que l'espace de travail de la statistique publique française pourrait ainsi être étendu, même de manière limitée, au-delà du territoire national.

De même, il considère que la rédaction et la mise à jour régulière de guides méthodologiques et d'analyses techniques pourrait s'avérer utile (pour éclairer la comparaison entre les taux de marge des entreprises en Allemagne et en France notamment qui est souvent utilisée).

Au niveau européen, le programme pourrait être plus ambitieux. La comparabilité des données arrive en troisième position ; elle pourrait être davantage prioritaire dans les programmes de travail d'Eurostat. Ainsi, aux États-Unis, le recensement de la population figure dans l'article premier de la constitution fédérale, en tant qu'élément indispensable à l'organisation des élections et à la représentation démocratique des États fédérés. Il constate qu'en Europe, cette dimension est moins prépondérante, en dépit de besoins considérables en matière de collecte d'informations. Il fait observer que la BCE a dû déployer des efforts considérables pour faire exister la zone Euro d'un point de vue statistique. Il ajoute qu'un certain nombre de décisions européennes nécessiteraient également de pouvoir s'appuyer sur des bases statistiques harmonisées, autour de la régulation des déficits et de la compatibilité des objectifs nationaux des États-membres en matière de compétitivité-prix notamment.

Face à ces enjeux, il considère que la responsabilité du système statistique européen en matière de comparabilité des données pourrait être davantage affirmée, le cas échéant à travers un label de comparabilité ou une fédéralisation plus poussée de certaines enquêtes.

En conclusion, Jean PISANI-FERRY se félicite que le Cnis se saisisse aujourd'hui de ce sujet, en vue non seulement d'en éclairer la complexité, mais aussi de mettre en évidence des pistes de réflexion, voire des orientations à poursuivre pour tendre vers une meilleure comparabilité internationale des données. Dans cette optique, il évoque la possibilité d'identifier un certain nombre de domaines dans lesquels des opérations pilotes pourraient être lancées avec les partenaires de la statistique publique française.

Pierre-Yves GEOFFARD note que les débats de cette première séquence consacrée aux comparaisons internationales dans le domaine de l'éducation, dont il remercie l'ensemble des participants, ont mis en évidence certains des enjeux, des apports potentiels et des écueils des comparaisons internationales. Il salue les perspectives ainsi ouvertes, en citant le proverbe canadien : « *Quand je me regarde, je me désole ; quand je me compare, je me console.* »

.III REGARDS CROISÉS FRANCE – ALLEMAGNE : LES ENJEUX ÉCONOMIQUES

Yannick MOREAU rappelle que l'enjeu de ce colloque est d'engager une réflexion sur la manière d'aider les utilisateurs de comparaisons internationales à considérer celles-ci pour ce qu'elles sont, à savoir des outils à la fois précieux et piégeux, permettant de tirer des enseignements mais comportant des risques de faire des analyses trop simples, voire inexactes. Elle a la conviction, partagée par le Cnis et le Directeur général de l'Insee, selon laquelle la statistique publique peut encore contribuer à aider les utilisateurs. Elle souligne que la statistique publique a déjà fourni des éléments pour mieux aborder les comparaisons internationales, à travers les revues de l'Insee, ainsi que les travaux menés par les comptables nationaux et les services statistiques ministériels (dont des illustrations ont été proposées ce matin par la Depp et la Dares). Cependant, elle constate que la visibilité de certains de ces travaux demeure imparfaite et que d'autres nécessiteraient d'être engagés.

Yannick MOREAU assure que la réflexion initiée à travers ce colloque, recouvrant des enjeux pour l'ensemble de la statistique publique, a vocation à être poursuivie au sein du Cnis, à l'occasion d'une réunion de travail programmée avec les membres du Bureau du Cnis et le Directeur général de l'Insee, à laquelle seront conviés également le Président de l'Autorité de la statistique publique, ainsi que des représentants de la Depp et de la Dares.

1. Table ronde sur les enjeux Économiques

Lionel FONTAGNÉ, professeur à Paris I, souligne que les comparaisons France-Allemagne sont fréquentes et nombreuses dans le débat public, reposant parfois sur l'idée d'une évidente comparabilité entre les situations de ces deux pays. Il explique que la présente table ronde vise précisément à discuter cette idée, avec comme points d'entrée la problématique des taux de marge, celle de l'endettement public et privé, celle des dépenses publiques et des déficits et celle des temps de travail, ainsi qu'une dernière séquence consacrée au point de vue de l'OCDE sur les bonnes pratiques en matière de comparaisons internationales.

.a Les taux de marge

Ronan MAHIEU, chef du Département des comptes nationaux, Insee, rappelle qu'en comptabilité nationale, le taux de marge est défini comme le ratio entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée brute. Il précise qu'en général, cet indicateur est calculé pour les sociétés non financières, à savoir les entreprises du secteur privé hors banques et assurances.

Il indique que, lorsque des taux de marges sont calculés à partir de données internationales, des différences importantes sont observées entre les pays, en évolution d'une part (avec, depuis une quinzaine d'années, une hausse constatée en Allemagne et une diminution constatée en France) et en niveau d'autre part (avec des écarts très conséquents constatés entre certains pays).

Certains écarts ainsi observés s'expliquent tout d'abord par des raisons liées au champ considéré. Ainsi, le champ des sociétés non financières n'apparaît pas homogène d'un pays à l'autre, du fait notamment de traitements différenciés du travail non salarié et des entrepreneurs individuels (pour lesquels la distinction entre le facteur travail et le facteur capital demeure complexe). En France, le champ des sociétés non financières ne comprend pas l'ensemble des travailleurs indépendants et des revenus mixtes associés. En Allemagne et en Italie, un grand nombre d'entreprises individuelles demeurent comptabilisées parmi les sociétés non financières dans les comptes nationaux, avec un impact significatif sur le taux de marge.

Par ailleurs, d'autres problématiques de champ apparaissent du fait de la structure et du financement de certains secteurs. Ainsi, les hôpitaux publics sont exclus du champ des sociétés non financières en France, tandis qu'ils y demeurent comptabilisés en Allemagne.

La comparaison des taux de marge se heurte également à des différences dans les sources utilisées, dont certaines reposent sur des méthodes différentes pour évaluer la masse salariale notamment. En France, un

plan comptable général s'impose à la plupart des entreprises. De plus, celles-ci ont l'obligation de déposer leurs comptes auprès de l'administration fiscale. De ce fait, des données comptables relativement homogènes peuvent être mobilisées pour estimer la valeur ajoutée et les rémunérations entrant dans le calcul du taux de marge. En Allemagne, les entreprises peuvent être soumises à différentes normes comptables (normes IFRS, normes comptables allemandes, normes comptables américaines pour les filiales allemandes de groupes américains, etc.). De ce fait, les comptes nationaux allemands sont conduits à utiliser, pour évaluer la valeur ajoutée, des données d'enquêtes sur la production et les achats des entreprises et, pour évaluer les rémunérations, des données d'emploi de nature administrative auxquelles sont appliquées des rémunérations moyennes par tête tirées d'enquêtes sur le coût de la force de travail.

Ronan MAHIEU explique que, pour neutraliser l'impact du traitement du travail non salarié dans le calcul du taux de marge, des analyses peuvent néanmoins être menées au niveau des branches ou des secteurs d'activité (hors secteur non marchand, agriculture et activités financières ou liées à l'immobilier), en imputant aux non-salariés la rémunération moyenne des salariés de la branche ou du secteur. Les taux de marge ainsi calculés font alors apparaître des écarts beaucoup plus faibles entre pays et des divergences d'évolutions moins marquées.

En conclusion, Ronan MAHIEU souligne que la comparabilité internationale des taux de marge demeure limitée, du fait d'une hétérogénéité des sources statistiques disponibles par pays et de définitions du champ des sociétés non financières reposant sur des conceptions différentes de l'entrepreneuriat et de la distinction entre facteur travail et facteur capital.

Lionel FONTAGNE constate que les différences de champ et de sources ont très probablement, au-delà des comparaisons en niveau, des impacts sur les comparaisons longitudinales.

.b *L'endettement public et privé*

Jacques FOURNIER, directeur général des statistiques, Banque de France, indique que l'endettement, qui constitue un critère clé pour les économistes et les décideurs politiques, fait l'objet de mesures aux différences significatives d'un pays à l'autre, en France et en Allemagne notamment, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé.

Dans le secteur public, une différence majeure réside ainsi dans la valorisation de la dette publique à sa valeur de marché ou à sa valeur nominale. Les normes demeurent différentes aux niveaux européen et international. Au niveau européen, dans le cadre du calcul des ratios de Maastricht, la dette publique est appréciée en valeur nominale, c'est-à-dire en fonction de la valeur devant être remboursée *in fine* par l'emprunteur. Au niveau international, les normes du FMI et les conventions internationales prévoient une valorisation de la dette publique à sa valeur de marché, c'est-à-dire en fonction de la cote sur le marché des titres de dette publique pour les acheteurs ou détenteurs. Et pour son endettement, la France s'adresse évidemment au marché international.

Jacques FOURNIER explique que l'approche par la valeur de marché, privilégiée au plan international, repose sur l'idée selon laquelle le taux d'intérêt représente lui-même une valeur économique. Selon l'équation de Fisher, le taux d'intérêt est la somme du taux réel à long terme et du taux d'inflation anticipé à long terme. Cependant, cela ne se passe comme l'indique l'équation et depuis la crise économique et financière de 2008, la valeur de marché des titres de dette publique tend à être déconnectée des sous-jacents économiques et de la valeur nominale, sous l'effet notamment des programmes d'achats mis en œuvre par les banques centrales (dans une logique de *quantitative easing*). L'approche par la valeur de marché a alors ceci de paradoxal que, plus un État s'endette, plus les marchés apprécient sa signature, avec pour conséquence une augmentation de la valorisation de sa dette et, par la même, de son ratio d'endettement.

Jacques FOURNIER souligne que, jusqu'en 2008, les valeurs nominales et de marché de la dette publique sont demeurées relativement cohérentes en France, en Allemagne et en Grèce. Cependant, à partir de 2008, des décrochages ont été observés, avec un accroissement de la valeur de marché en France et en Allemagne (au-dessus de la valeur nominale) et une déconnexion totale en Grèce (marquée par un accroissement de l'endettement en valeur nominale et un effondrement de celui-ci en valeur de marché).

Jacques FOURNIER insiste sur l'importance de prendre en compte ces différences de méthodes de valorisation de la dette publique dans le cadre des comparaisons internationales.

S'agissant de valoriser l'endettement privé (emprunts bancaires et financement sur les marchés), y compris dans le but d'alimenter un certain nombre de ratios économiques suivis par la Commission européenne, Jacques FOURNIER indique qu'une première difficulté est liée à la prise en compte de l'endettement des *holdings*. Il explique que les récentes normes internationales prévoient un classement des *holdings* dans le secteur financier, y compris lorsqu'elles relèvent de groupes industriels et commerciaux. Cependant, en pratique, cette catégorisation autorise un contournement des ratios d'endettement privé par rapport au PIB – les emprunts contractés par les *holdings* pour acheter des titres et augmenter les fonds propres d'entreprises non financières ne se traduisant pas par une augmentation du ratio d'endettement du secteur non financier. En France, peu de *holdings* sont ainsi classées dans le secteur financier par la Banque de France et l'Insee. En revanche, cette pratique s'avère fréquente en Allemagne, avec un impact sur la comparabilité des ratios d'endettement privé des deux pays.

Jacques FOURNIER indique que le périmètre des groupes industriels et commerciaux soulève également une problématique de comparabilité des ratios d'endettement privé. Il explique que, précédemment, le FMI, la BCE et la Commission européenne calculaient leurs ratios d'endettement des entreprises par rapport au PIB sur la base sociale de celles-ci. Cependant, depuis quelques années, un mouvement de consolidation au sein des secteurs a été engagé, faisant apparaître des ratios d'endettement différents au niveau des pays, en fonction de l'organisation structurelle des économies – la France comptant davantage de grandes entreprises peut faire davantage de consolidations que des pays tels que l'Allemagne. Hors consolidations intra sectorielles au niveau domestique, l'endettement privé de la France apparaît ainsi plus important que celui de l'Espagne et très largement supérieur à celui de l'Allemagne ; en tenant compte des consolidations intra sectorielles au niveau domestique, l'endettement privé de la France apparaît inférieur à celui de l'Espagne et l'écart de taux d'endettement avec l'Allemagne – tout en restant important – se réduit. Des consolidations au niveau international (en intégrant les filiales des groupes) aboutissent encore à d'autres ratios d'endettement privé, aux écarts sensiblement différents.

En conclusion, Jacques FOURNIER souligne que les normes statistiques nécessiteraient d'être établies et réfléchies en fonction de leur pertinence économique mais aussi de leurs conséquences potentielles (en termes d'adaptation aux environnements étudiés notamment). Il insiste également sur la nécessité de comprendre les méthodes statistiques et les sous-jacents conceptuels des comparaisons internationales pour en tirer des enseignements. À ce sujet, il évoque un besoin de métadonnées et d'informations autour des comparaisons internationales.

Jacques FOURNIER soulève également une problématique d'arbitrage entre la fiabilité et la pertinence des comparaisons internationales. Il observe que certains mettent aujourd'hui en avant l'opportunité de s'appuyer sur des ratios pertinents bien que comparables à 95 % seulement, tandis que d'autres recommandent de s'appuyer sur des ratios comparables à 100 % bien que moins pertinents.

Quoi qu'il en soit, Jacques FOURNIER insiste sur la nécessité de considérer la signification des ratios, en fonction de l'environnement étudié. À titre d'exemple, il souligne que l'enquête Patrimoine avait mis en évidence que la France conservait une position atypique au regard de certains ratios internationaux. Cela était dû à la méthode européenne qui ne prenait en compte que les crédits hypothécaires, les crédits immobiliers non hypothécaires -très développés en France – n'ont pu être intégrés qu'après échanges sur la méthode..

Lionel FONTAGNE rappelle que des travaux ont été engagés par l'Insee sur le profilage des groupes et ont été présentés au Cnis. Ces travaux rejoignent les questions soulevées sur le périmètre des groupes.

.c Les dépenses publiques et les déficits

Arthur SODE, économiste, France Stratégie, fait savoir que la réflexion menée par France Stratégie sur l'évolution comparée des dépenses publiques en France et en Allemagne a fait l'objectif d'échanges avec l'Insee, ayant permis d'identifier un certain nombre de problèmes méthodologiques.

Arthur SODE indique que les données mises à disposition par Eurostat mettent en évidence, entre 1995 et 2015, un décrochage progressif entre les dépenses publiques françaises et allemandes, d'un niveau équivalent en 1995 jusqu'à un écart de plus de 13 points en pourcentage du PIB en 2015. Il précise néanmoins que l'année 1995 a constitué une année particulière pour les dépenses publiques allemandes, avec une contribution exceptionnelle liée à la prise en charge des dettes de l'agence responsable de la vente des entreprises publiques de l'ex-RDA et de l'organisme public de construction de l'ex-RDA.

Arthur SODE explique que les comparaisons internationales en matière de dépenses publiques imposent également de prêter une attention particulière aux crédits d'impôt restituables et aux cotisations sociales imputées, faisant l'objet d'une double comptabilisation en dépenses et en recettes. Il souligne que la France utilise abondamment le mécanisme du crédit d'impôt restituable (à travers le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) et le crédit impôt recherche (CIR) notamment), tandis que l'Allemagne n'y a pas recours, avec un impact sur la mesure des dépenses publiques dans les deux pays. En France, les crédits d'impôt restituables augmentent ainsi les dépenses publiques, à hauteur de 1,5 % du PIB en 2015. Ainsi, une transformation du CICE en allègements de charges réduirait d'autant les dépenses publiques. Les cotisations sociales imputées, quant à elles, correspondant à la différence entre les cotisations sociales versées et reçues des organismes publics assurant eux même l'assurance sociale de leurs employés (sans passer par les caisses de sécurité sociale), s'avèrent plus importantes en France, à hauteur de 2 % du PIB contre 1,1 % en Allemagne, potentiellement du fait d'un versement directement assuré par l'État central en France et d'une structuration plus fédérale en Allemagne.

Arthur SODE souligne que les ratios de dépenses publiques, une fois retraités des crédits d'impôt restituables et des cotisations sociales imputées, font apparaître des écarts moindres, bien que toujours importants, entre les situations française et allemande. Il précise également que la double comptabilisation des crédits d'impôt restituables et des cotisations sociales imputées demeure sans impact sur le solde budgétaire des deux pays.

S'agissant du poids de la rémunération des emplois publics, Arthur SODE fait état, une nouvelle fois, d'écarts importants entre la France et l'Allemagne. Cependant, il explique que ces écarts sont principalement liés à la comptabilisation, en Allemagne, des hôpitaux publics parmi les sociétés non financières. À partir de données sur l'emploi public et la rémunération dans les hôpitaux publics allemands, le poids total des rémunérations y a été évalué à 29 milliards d'euros en 2014. Corrigé de l'effet induit par la comptabilisation de ces rémunérations hors emploi public, l'écart entre les dépenses publiques liées à l'emploi public en France et en Allemagne serait réduit de manière significative.

En conclusion, Arthur SODE souligne qu'en tenant compte de l'ensemble des effets mis en évidence (contribution exceptionnelle en Allemagne en 1995 et crédits d'impôt restituables et cotisations sociales imputées plus importantes en France), les écarts observés en termes de dépenses publiques entre la France et l'Allemagne apparaissent moindres. Il indique que c'est un écart de 4,5 points de PIB et non de 13 points de PIB qui se serait ainsi creusé entre les ratios de dépenses publiques des deux pays entre 1995 et 2015.

Lionel FONTAGNÉ observe que cet exposé nous a permis de voir comment réduire les dépenses publiques en France de 17 milliards en modifiant des règles de comptabilisation. Année de référence choisie, classement des prestations hospitalières, tous ces aspects ont des impacts dans les comparaisons. Autre sujet sensible à venir avec le temps de travail comparé des Allemands et des Français.

.d Analyse comparative des temps de travail

Loup WOLFF, chef du service statistique du ministère chargé de la culture et de la communication, fait état du constat, souvent commenté dans la presse, selon lequel le temps de travail serait moindre en France qu'en Allemagne. Il rappelle qu'une étude de l'institut Coe-Rexecode sur le sujet, reposant sur les données de l'enquête LFS (labour Force Survey) mises à disposition par Eurostat, a ainsi avancé le chiffre de 186 heures de travail en moins effectuées annuellement par les salariés à temps complet français. Il observe que, si cette étude a suscité diverses réactions publiques en France, visant notamment à mettre en lumière que les temps partiels allemands sont beaucoup plus importants, avec des durées plus courtes, peu de commentaires ont été formulés sur les données elles-mêmes et la robustesse de la comparaison ainsi effectuée.

Loup WOLFF indique avoir néanmoins mené une exploitation de ces mêmes données, en collaboration avec le statisticien de Destatis Thomas Körner, ayant fait l'objet d'une publication dans le Journal of official statistics, ainsi que d'un Insee Résultats. Il explique que cette étude a permis de mettre en évidence des écarts saisonniers plus marqués en France qu'en Allemagne dans la mesure des durées effectives de travail hebdomadaires, durant les périodes de congés notamment. Les salariés à temps complet allemands déclarent, en moyenne, 3,7 semaines de congés par an, contre 6,7 semaines pour les salariés à temps complet français. Des écarts plus importants encore ressortent au niveau des absences partielles sur une semaine.

Au regard de la législation sur le temps de travail en Allemagne, le chiffre déclaré par les salariés à temps complet allemands de 3,7 semaines de congés par an est sous-estimé. Il ajoute que des écarts du même ordre ont été observés en Allemagne, par rapport à la France, concernant les semaines comportant des jours fériés nationaux obligatoires, suggérant que la sous-déclaration observée en Allemagne n'est pas imputable à une éventuelle tendance dans ce pays au non recours aux congés. Les absences en raison de congés ordinaires pourraient ainsi être sous-estimées en Allemagne – les ordres de grandeurs demeurant en revanche très proches en France et en Allemagne pour ce qui est des congés maladie.

Loup WOLFF indique que de tels écarts pourraient être liés aux modalités d'administration de l'enquête LFS en France et en Allemagne – le questionnaire français détaillant très précisément tous les événements de la semaine de référence avant d'interroger les individus sur leur temps de travail effectif durant cette semaine, quand le questionnaire allemand demeure moins détaillé. Il évoque également l'hypothèse d'un biais culturel, conduisant les salariés allemands à sous-déclarer de manière plus systématique leurs absences dans le cadre de congés ordinaires. Il souligne que ces questions nécessiteraient toutefois d'être étudiées à travers des tests cognitifs plus avancés, sachant qu'une réflexion a par ailleurs été engagée par la statistique publique allemande sur la formulation du questionnaire alimentant l'enquête LFS.

Loup WOLFF observe que ces questions de comparabilité interrogent également les approches à privilégier pour harmoniser les données issues des enquêtes auprès des ménages. Quelles sont les bonnes méthodes pour harmoniser les enquêtes, le débat sur l'avantage qu'il y aurait à harmoniser les questionnaires (harmonisation par les *inputs*) plutôt que par les résultats (harmonisation par les *outputs*) est récurrent.

En conclusion, Loup WOLFF souligne que ces problèmes de comparabilité ne sauraient cependant remettre en cause tout l'intérêt que présentent les données collectées via l'enquête harmonisée LFS. Il confirme que cette enquête constitue un outil puissant, permettant d'aller au-delà d'un certain nombre d'aspects institutionnels et réglementaires nationaux. Il ajoute que de tels outils demeurent maîtrisés par les instituts statistiques nationaux, ouvrant la voie à des réflexions et travaux en faveur d'une meilleure comparabilité des données. Il constate que la problématique identifiée autour de la comparabilité des mesures de temps de travail a pu ainsi être prise en compte au niveau d'Eurostat et en Allemagne.

Lionel FONTAGNE fait observer que le biais culturel évoqué pourrait ne pas expliquer à lui seul les écarts constatés. Il gage que le débat permettra également de revenir sur les interrogations soulevées par la perspective de questionnaires harmonisés proposés à des individus conservant des perceptions différentes de tel ou tel objet ou phénomène.

.e *Les enjeux économiques du point de vue de l'OCDE*

Pierre-Alain PIONNIER, économiste à l'OCDE, rappelle que l'OCDE, fournit des données comparables au niveau international dans la plupart des domaines de l'action publique, pour ses 35 pays membres et leurs principaux partenaires (Brésil, Russie, Inde, Indonésie et Chine). Sur la base de ces données, l'OCDE identifie les bonnes pratiques et fait des recommandations de politique publique, dans une logique de parangonnage (*benchmarking*).

Pierre-Alain PIONNIER explique que, pour améliorer la qualité des comparaisons internationales, l'OCDE s'attache à **intervenir en amont** de celles-ci, en participant à la rédaction des manuels statistiques internationaux. Il souligne que l'OCDE a ainsi participé aux discussions et aux négociations précédant la rédaction de manuels consacrés à la comptabilité nationale ([SNA 2008](#)), à la comptabilité économique et environnementale ([SEEA 2012](#)) et à la mesure du bien-être subjectif ([OECD Guidelines on Measuring Subjective Well-Being, 2013](#)).

Cela étant, même dans des domaines très largement couverts par des manuels statistiques internationaux et s'agissant d'indicateurs phares, des **marges d'interprétation** subsistent, faute d'accords internationaux ou d'appréhension similaire des concepts. Deux exemples sont cités :

- Au niveau des taux de marge, des traitements différents des entreprises non constituées en sociétés apparaissent ainsi en France, en Allemagne, en Italie et aux États-Unis. L'OCDE manque encore d'informations à ce sujet pour les autres pays membres de l'organisation ;

- Au niveau des ratios d'endettement public, les comparaisons entre la France et des pays tels que les États-Unis, le Canada et l'Australie se heurtent à des différences dans le traitement des engagements publics de retraite – le cœur de la comptabilité nationale, tel que défini par le manuel « System of national accounts (SNA 2008) », n'incluant pas les systèmes de retraite universelle de type sécurité sociale et renvoyant ceux-ci à des tableaux annexes. Le taux d'endettement public au sens large de la France (ne prenant pas en compte les engagements publics de retraite) apparaît ainsi inférieur à ceux des États-Unis et du Canada (qui les prennent en compte). Cette hiérarchie s'inverse lorsque les engagements publics de retraite sont exclus des ratios des États-Unis et du Canada.

Au-delà de son intervention en amont, l'OCDE publie également des documents pédagogiques expliquant les difficultés des comparaisons internationales et indiquant la manière de les contourner pour utiliser au mieux les données statistiques disponibles. Il s'agit alors de calculer des **indicateurs robustes**, qui ne soient pas affectés par les différences de traitement comptable et les différences institutionnelles entre les pays. Pierre-Alain PIONNIER mentionne plusieurs exemples à ce sujet :

- Compte tenu des différences de financement des dépenses de santé entre pays, il est recommandé de considérer la somme des dépenses publiques et privées pour effectuer des comparaisons internationales de **coût de la santé**. Une publication de l'OCDE, intitulée « [Panorama de la santé, 2015](#) » illustre par exemple l'importance du financement privé de la santé aux États-Unis ;
- Même si l'on ne s'intéresse qu'au **coût de la santé pour les finances publiques**, il est recommandé de construire des indicateurs de coût net. En France par exemple, un indicateur de coût net de la santé pour les finances publiques prend en compte le paiement des forfaits hospitaliers par les ménages. Cet indicateur permet de faire des comparaisons internationales qui ne soient pas affectées par les différences de classement des hôpitaux entre les différents secteurs institutionnels de la comptabilité nationale. Alors qu'en France les hôpitaux sont classés avec les administrations publiques, ils sont classés avec les sociétés non financières en Allemagne. Cette différence de traitement comptable entraîne une surestimation des dépenses publiques de santé en France par rapport à l'Allemagne si l'on utilise un indicateur de coût brut ;
- Compte tenu des différences de classement des entreprises non constituées en sociétés dans les comptes nationaux de différents pays, il est recommandé d'effectuer des comparaisons internationales de **taux de marge** à partir des données de branches plutôt qu'à partir des données de secteur institutionnel, comme expliqué dans un [document de travail de l'OCDE](#). À l'avenir, les manuels statistiques internationaux pourront prévoir la publication de données d'emploi par secteur institutionnel pour remédier à ce problème de comparabilité internationale, mais cela prendra nécessairement du temps ;
- Un livre écrit par François LEQUILLER apporte un éclairage général sur les comparaisons internationales dans le domaine des comptes nationaux ([Understanding National Accounts, 2014](#)).

En conclusion, Pierre-Alain PIONNIER insiste sur la nécessité d'une **réflexion autour des rôles respectifs des organisations internationales et des instituts statistiques nationaux** pour utiliser les données statistiques internationales, faire connaître les problèmes de comparabilité internationale et faire évoluer les règles en la matière. Il estime qu'un rôle d'alerte et de proposition nécessiterait d'être assumé aussi par les instituts nationaux. Il souligne que ces derniers doivent s'efforcer de peser dans les négociations statistiques internationales, pour faire valoir leurs points de vue et leurs enjeux spécifiques et ainsi faire évoluer les manuels statistiques internationaux dans le bon sens.

Pierre-Alain PIONNIER évoque également la possibilité de lancer des **coopérations statistiques renforcées** entre pays ou entre instituts nationaux de statistique dans des domaines apparaissant comme prioritaires pour les pays concernés. La coopération que la France s'est efforcée de mener avec l'Allemagne pour comparer la rentabilité des entreprises dans les deux pays est un très bon exemple même si, en l'occurrence, l'intérêt pour ce sujet était essentiellement français.

Un sujet qui mériterait d'être davantage étudié en comparaison internationale est celui du **passage micro-macro** (« passage aux comptes » dans le vocabulaire des comptes nationaux), tout d'abord pour mieux comprendre d'où proviennent les différences entre pays au niveau macroéconomique, mais aussi pour

enrichir l'analyse économique (mesure des inégalités, ciblage des politiques économiques). Pierre-Alain PIONNIER fait savoir que l'OCDE coordonne déjà les travaux d'un groupe de travail international sur la ventilation du compte des ménages de la comptabilité nationale par catégorie de ménages. Il estime que des travaux similaires nécessiteraient d'être menés au niveau du compte des entreprises, le cas échéant *via* des coopérations bilatérales ou multilatérales entre instituts statistiques nationaux, susceptibles de déboucher ensuite sur la généralisation de bonnes pratiques au plan international.

Lionel FONTAGNÉ retient l'idée de lancer des coopérations renforcées entre instituts statistiques nationaux. Il note également qu'une voie possible pour contourner les difficultés de comparaison induites par l'imputation des engagements de retraite pourrait être de produire, en France, deux séries statistiques : l'une correspondant à une norme internationale et l'autre intégrant les spécificités françaises en la matière.

.2 Échanges

Lionel FONTAGNÉ souligne qu'en France, la valeur ajoutée servant au calcul du taux de marge est estimée en amont de la réception des liasses fiscales, avant d'être ensuite révisée ; tandis qu'en Allemagne, la valeur ajoutée estimée *via* des enquêtes ne nécessite pas d'être révisée. Il s'interroge sur l'impact de cette différence d'approche sur les comparaisons de taux de marge entre les deux pays.

Il s'interroge par ailleurs sur les conséquences pour la statistique publique et les comparaisons internationales de la transformation en cours du fonctionnement du marché du travail, marquée par l'émergence de nouvelles formes d'emploi telles que l'auto-entreprenariat, alors que la comptabilisation des entreprises individuelles soulève déjà des problèmes de comparabilité.

Lionel FONTAGNÉ note également que la nécessité de disposer de métadonnées sur les comparaisons internationales a été mise en avant. Il sollicite le point de vue des intervenants de la table ronde sur les bonnes pratiques en la matière.

S'agissant d'améliorer le passage des comparaisons internationales du niveau microéconomique au niveau macroéconomique, Lionel FONTAGNÉ souligne que la mobilisation des données individuelles d'entreprises se heurte encore aux contraintes du secret statistique, malgré des avancées dans le domaine des données douanières et un certain nombre de travaux engagés par les banques centrales (autour des questions de productivité notamment). À cet égard, il craint que les exercices de coopération renforcée entre pays demeurent également difficiles.

Ronan MAHIEU confirme qu'en France, les comptes trimestriels, de même que les comptes provisoires de l'année écoulée sont d'abord estimés à partir de données d'enquêtes ou de données relatives à la TVA, avant d'être révisés ensuite sur la base des liasses fiscales. Il précise qu'en Allemagne, des données relativement similaires sont utilisées pour les estimations trimestrielles et les comptes provisoires. En revanche, s'agissant d'objectiver les consommations intermédiaires des entreprises, les comptes nationaux allemands ont ensuite recours, en l'absence de données comptables, à une enquête structurelle sur les achats des entreprises, avec potentiellement des chocs de révision à la clé.

Pour ce qui est de la comptabilisation des entreprises individuelles, Ronan MAHIEU souligne que la comptabilité nationale ne saurait rendre compte de la subtilité du continuum entre le salariat et le travail non salarié. Il explique que des choix de catégorisation doivent être opérés. Il assure que les autoentrepreneurs sont bien pris en compte par la comptabilité nationale. Cependant, il évoque une difficulté pour estimer la valeur ajoutée associée, du fait du régime simplifié appliqué aux autoentrepreneurs, ne les assujettissant pas à la TVA et ne leur imposant qu'une remontée déclarative de leur chiffre d'affaires. Il souligne que les ratios utilisés pour passer du chiffre d'affaires à la valeur ajoutée constituent alors un facteur de fragilité.

Jacques FOURNIER fait savoir que les banques centrales s'appuient sur une centrale des bilans, permettant une analyse des taux de marge. S'agissant d'assurer le passage des micro-données aux macro-données, il évoque un défi technologique et conceptuel pour les statisticiens dans l'adaptation au développement exponentiel des micro-données. Il assure que des réflexions sont menées sur ce sujet par la Banque de France et les autres banques centrales.

Jacques FOURNIER confirme par ailleurs l'intérêt des coopérations internationales, en saluant à cette occasion le travail mené par l'OCDE. Il insiste sur la nécessité de développer les coopérations entre les instituts statistiques nationaux, les services statistiques ministériels et les banques centrales. Au niveau européen, il mentionne l'existence d'un comité dédié, le CNSD (Comité national sécurisé des données),

permettant le développement de coopérations très actives. Du reste, il estime que davantage de coopérations nécessiteraient d'être mises en œuvre entre statisticiens et économistes, au niveau européen comme au niveau international. Il observe que l'OCDE s'inscrit dans cette logique et que l'Insee et la Banque de France conservent une tradition forte en la matière. En revanche, il constate que ces domaines demeurent fortement cloisonnés dans un certain nombre de pays, en Allemagne notamment (où l'institut statistique national demeure rattaché au ministère de l'intérieur et non à celui de l'économie).

Jacques FOURNIER considère également qu'au-delà des métadonnées, consultées essentiellement par les experts, les efforts de pédagogie en direction du grand public et des médias nécessiteraient d'être poursuivis, en vue de faire mieux comprendre les sous-jacents essentiels des comparaisons internationales.

Arthur SODE indique que France Stratégie organisera le 31 mai 2016 une rencontre avec Charles Bean, ancien vice-gouverneur de la Banque d'Angleterre, à qui le gouvernement britannique a commandé un rapport sur l'état de l'outil statistique britannique. Il souligne que le rapport en question s'intéresse notamment aux nouvelles formes d'emploi et à l'activité économique générée par le numérique.

Loup WOLFF confirme qu'il demeure difficile, à partir des données aujourd'hui disponibles, d'affirmer que la durée hebdomadaire effective de travail est moins importante en France qu'en Allemagne – la durée moyenne de 35 heures affichée en Allemagne (contre 32 heures en France) étant susceptible de masquer des jours non travaillés. Il préconise d'attendre la réforme du questionnaire alimentant l'enquête LFS en Allemagne.

Pierre-Alain PIONNIER rappelle que l'Insee a joué un rôle moteur dans la désagrégation du compte des ménages dans les comptes nationaux – l'OCDE ayant ensuite entrepris d'encourager le développement de cette pratique dans d'autres pays. Il souligne qu'un travail similaire sur le compte des entreprises permettrait d'éclairer le passage du niveau microéconomique au niveau macroéconomique, sans nécessairement mettre en péril le secret statistique *via* la publication de données individuelles d'entreprises. Il explique que l'enjeu serait davantage de vérifier l'homogénéité des retraitements opérés dans les différents pays pour passer des définitions de la comptabilité des entreprises à celles de la comptabilité nationale.

Pierre-Alain PIONNIER ajoute qu'une meilleure articulation entre le niveau micro et le niveau macro pourrait constituer la clé d'une analyse plus approfondie de l'évolution de la rentabilité des entreprises, au niveau des branches d'activité. Pour ce faire, des données d'entreprises nécessiteraient de pouvoir être utilisées, avec l'assurance de pouvoir les agréger afin de pouvoir conserver une cohérence avec les comptes nationaux.

Un intervenant indique avoir utilisé, dans le cadre d'une étude sur le secteur de l'imprimerie de labeur, des micro-données du ministère de l'industrie, permettant de mettre en évidence des écarts sensibles de rémunération entre Paris, sa banlieue et la province. Dans le cadre d'une autre étude sur le secteur du textile, il indique avoir utilisé des micro-données de la Banque de France. Il s'étonne que les données ainsi publiées par la Banque de France n'aient pas été évoquées ce jour.

Patrick DEDINGER, ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, observe que de nombreux secteurs de l'économie allemande ont recours massivement à des travailleurs détachés, avec des décrochages salariaux parfois importants. Or il rappelle que la rémunération des travailleurs détachés est comptabilisée au titre des prestations de services. Il s'interroge sur l'impact de ce phénomène sur le taux de marge calculé en Allemagne, ainsi que sur la possibilité de retraiter cet impact dans le cadre des comparaisons internationales.

Roxanne SILBERMAN souligne que, dans le cadre des comparaisons internationales autour du temps de travail, l'exclusion des temps partiel n'élimine pas nécessairement les effets de structure susceptibles d'entraîner des problèmes de comparabilité.

Olivier PASSET, groupe Xerfi, s'interroge sur la prise en compte de l'épargne salariale et des systèmes de retraite par capitalisation des entreprises dans les comparaisons en matière de taux de marge. Il souligne que les revenus ainsi distribués représentent 15 % de la valeur ajoutée en Allemagne, contre 5 à 7 % en France. Il évoque un possible impact sur le taux de marge de ces divergences dans la manière de classer un certain nombre de flux liés au financement des retraites.

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee, s'interroge sur la réaction suscitée en Allemagne, en Italie et au sein d'Eurostat par les travaux de l'OCDE sur les comparaisons en matière de taux de marge et le classement des entreprises individuelles.

Ronan MAHIEU explique que, si le recours au travail détaché s'inscrit en diminution de la rémunération versée par les entreprises, il réduit également la valeur ajoutée de celles-ci. De ce fait, l'impact de ce phénomène sur le taux de marge n'est pas immédiat.

Il assure par ailleurs que l'épargne salariale et les systèmes de retraite par capitalisation des entreprises sont bien pris en compte dans les rémunérations des entreprises en France. En revanche, il indique manquer de visibilité sur l'approche retenue en Allemagne à cet égard, tout en soulignant que les comptes nationaux allemands s'appuient davantage sur des données d'enquêtes.

Pierre-Alain PIONNIER fait savoir qu'en Allemagne, les comparaisons en matière de taux de marge ne semblent pas constituer une priorité. Il précise que l'OCDE n'a ainsi pas pu obtenir de données d'emploi complémentaires auprès de ses interlocuteurs allemands. En revanche, il indique que la statistique publique italienne s'est prêtée à l'exercice, en fournissant des données sur l'emploi salarié et non salarié dans les sociétés non financières italiennes. Il explique que les questions identifiées en Italie conduisent à penser qu'un travail similaire avec l'Allemagne conduirait aux mêmes questions. Il ajoute qu'un groupe de travail d'Eurostat s'est penché, en 2015, sur la problématique du classement des entreprises individuelles. Il souligne qu'Eurostat pourrait être sollicité par plusieurs États-membres pour approfondir cette question et, le cas échéant, faire évoluer les pratiques en s'appuyant sur son pouvoir réglementaire. Il rappelle également la proposition de l'OCDE de contourner la problématique en utilisant des comptes de branches comparables au champ des sociétés non financières plutôt que des comptes de secteurs institutionnels.

Loup WOLFF confirme que les salariés à temps complet ne constituent pas des populations strictement comparables en France et en Allemagne, du fait de structures différentes de l'emploi dans les deux pays (en lien avec la part élevée des temps partiels dans l'emploi allemand notamment). Il explique que l'étude réalisée visait davantage, avec une orientation méthodologique, à caractériser l'impact des irrégularités affectant les semaines de référence sur les estimations de temps de travail effectif.

Jacques FOURNIER confirme que la Banque de France publie annuellement sur son site internet des analyses financières de bilans d'entreprises, avec une déclinaison par catégorie d'entreprises. Il ajoute que la Banque de France contribue à alimenter une centrale européenne des bilans, travaillant sur des micro-données.

Jacques FOURNIER indique par ailleurs que la Banque de France travaille en coopération avec l'Insee sur la question du taux de marge, en proposant une approche ascendante reposant sur la comptabilité des entreprises, complémentaire à l'approche descendante de la comptabilité nationale. Cependant, il fait état d'une difficulté pour estimer et prendre en compte le travail non déclaré dans la valeur ajoutée et les rémunérations, dans le secteur du BTP notamment.

Hadrien CLOUET, Centre de sociologie des organisations, demande si les questionnaires permettant d'estimer la durée hebdomadaire effective de travail en Allemagne et en France ont pu être analysés. Il évoque également une possible incidence de la réalisation d'environ un quart de l'enquête Emploi par voie postale en Allemagne, sans enquêteur pour expliciter éventuellement les formulations des questions. Il fait par ailleurs état d'un effet de structure susceptible d'expliquer en partie les écarts constatés entre la durée effective de travail en France et en Allemagne, en lien avec la nécessité d'afficher six mois d'ancienneté en emploi salarié pour pouvoir bénéficier de congés payés en Allemagne.

Guillaume DUVAL, Alternatives Économiques, demande si des comparaisons en matière de coûts du travail ont également été effectuées entre la France et l'Allemagne. Il fait observer que cette question demeure centrale dans le débat public.

Amandine BRUN-SCHAMME, France Stratégie, indique être l'auteur de l'étude publiée par Coe-Rexecode en 2012 sur les durées effectives annuelles moyennes de travail en France et en Europe. Elle précise que cette étude s'est appuyée sur des données non publiées en tant que telles par Eurostat. Elle explique que les données sur le temps de travail hebdomadaire publiées sur le site internet d'Eurostat comportent quant à elles un biais statistique, reposant sur des moyennes excluant les personnes en emploi mais n'ayant pas travaillé durant la semaine de référence.

Amandine BRUN-SCHAMME rappelle qu'une seconde étude a ensuite été publiée par Coe-Rexecode en 2014 pour tenter d'expliquer les écarts constatés, mettant en évidence des écarts liés de façon plus importante aux congés ordinaires et aux RTT (n'existant pas en Allemagne) qu'aux congés maladie et aux autres causes d'absence.

Elle s'interroge aujourd'hui sur la possibilité de quantifier la sous-déclaration supposée des congés payés en Allemagne. Du reste, elle évoque la possibilité qu'une sous-déclaration puisse également être observée en France.

Enfin, Amandine BRUN-SCHAMME fait état d'une rupture méthodologique dans l'enquête Emploi, due à un changement de méthode entre 2003 et 2005 selon les pays. Elle précise qu'en France, les données relatives à la durée effective annuelle de travail sont publiées par la Dares depuis 2003. Elle s'interroge sur la prise en compte des années antérieures, pour la France et les autres pays, dans la perspective de comparaisons longitudinales.

Lionel FONTAGNÉ rappelle que l'Insee avait publié une étude sur le sujet pour alimenter le débat suscité par l'étude de Coe-Rexecode. Il souligne qu'aujourd'hui, la question du chômage partiel utilisé massivement par l'Allemagne en période de récession nécessiterait également d'être reexaminée. En effet, il explique que ce dispositif permet de maintenir les salariés dans l'entreprise en leur assurant une compensation salariale, ce qui peut s'apparenter, pour les entreprises, à un coût salarial remboursé *in fine*. Il s'interroge sur l'impact de ce dispositif sur l'évolution comparée des coûts salariaux en France et en Allemagne au plus fort de la crise.

Ronan MAHIEU confirme que le chômage partiel a été davantage développé en Allemagne, avec comme corollaire un choc d'activité plus important en Allemagne. Il assure que le chômage partiel est pris en compte par la comptabilité nationale française. En revanche, il indique manquer de visibilité sur le traitement opéré par la comptabilité nationale allemande et l'impact sur les coûts salariaux des entreprises allemandes.

Loup WOLFF souligne que, suite à la publication de l'étude de Coe-Rexecode sur les durées effectives de travail en France et Europe, des discussions approfondies ont pu être menées, y compris au niveau européen, qui pourraient déboucher sur des améliorations. Loup WOLFF ajoute que plusieurs pistes peuvent être explorées pour expliquer les écarts constatés entre la France et l'Allemagne, en lien notamment avec la construction des semaines de référence de l'enquête Emploi dans les deux pays. Il explique qu'en France, l'interrogation intervient dans un délai de deux semaines suivant une semaine de référence fixe tirée au sort ; tandis qu'en Allemagne, elle intervient dans un délai d'une semaine suivant une semaine de référence glissante, avec un risque de biais lié aux congés et à la disponibilité des salariés durant ceux-ci. Il précise que la question ainsi soulevée par la méthodologie actuellement utilisée en Allemagne a été identifiée par la statistique publique allemande.

Les modalités d'administration de l'enquête Emploi en Allemagne, reposant sur des interrogations en face à face, par téléphone et par voie postale, pourraient par ailleurs expliquer certains écarts dans la mesure où des différences mineures dans les déclarations sont observées selon les modes d'interrogation.

Une utilisation différente en Allemagne et en France des questions dépendantes (permettant de reprendre des réponses précédentes en les réactualisant si besoin, en vue d'alléger le questionnement) pourrait également être à l'origine de certains artefacts.

Loup WOLFF souligne que la règlement européen IESS (projet de règlement-cadre pour la production de statistiques sociales européennes intégrées), dont la mise en œuvre serait prévue pour 2019, pourrait permettre d'examiner de manière approfondie ces questions.

Jean-Luc TAVERNIER précise que ce règlement n'a pas encore été adopté à ce jour.

Loup WOLFF confirme par ailleurs la nécessité de conserver une certaine prudence à l'égard des durées effectives enregistrées en France, susceptibles également de faire l'objet de surestimations ou de sous-estimations. Il souligne que des études cognitives nécessiteraient d'être menées, y compris en France, sur l'impact des conditions d'enquête sur les réponses enregistrées. S'agissant des évolutions dans la durée, Loup WOLFF indique que l'étude mentionnée ce jour a été concentrée sur les années 2013 et 2014.

Jacques FOURNIER indique que la Banque de France a publié récemment des éléments sur l'évolution des coûts unitaires du travail en France et en Allemagne, mettant en évidence une évolution défavorable à

la France jusqu'en 2015. Il souligne que les projections pour la période 2016-2017 prévoient néanmoins une relative stabilité des coûts unitaires du travail en France et une augmentation de ceux-ci en Allemagne.

Lionel FONTAGNÉ se fait préciser que cette convergence concerne les coûts unitaires manufacturiers.

Arthur SODE indique que les comparaisons France-Allemagne effectuées par France Stratégie dans le cadre d'un travail sur la compétitivité française ont mis en évidence une convergence des coûts salariaux unitaires des deux pays à partir de 2008. Il fait état du creusement d'un écart de près de 17 points entre 2000 et 2008, progressivement réduit ensuite à partir de 2008 pour atteindre 9 points aujourd'hui. Il précise que les coûts salariaux unitaires des deux pays ont principalement divergé dans le secteur abrité, du fait d'une très forte modération salariale en Allemagne.

Lionel FONTAGNÉ constate que les questions liées à l'endettement et à la consolidation des groupes ont moins animé les débats de cette séquence. Il assure néanmoins que les réflexions autour de ces enjeux essentiels seront poursuivies dans le cadre du Cnis. Il gage que, dans son intervention de clôture, le Directeur général de l'Insee répondra également à la question posée concernant l'opportunité pour la statistique publique de produire de nouvelles séries statistiques comparables, en termes de champ, de sources et de méthodes, à celles produites par d'autres pays de l'OCDE.

CONCLUSION

Sébastien JEAN, directeur du CEPII, souligne que le CEPII a développé une grande expérience dans le domaine des comparaisons internationales, en combinant une logique de recherche et une logique d'analyse pour alimenter les réflexions en matière de politiques économiques.

Sébastien JEAN confirme que les comparaisons internationales sont aujourd'hui omniprésentes dans les discussions de politique économique, qu'elles soient utilisées dans une logique de *benchmarking*, pour leur valeur d'expérimentation ou pour répondre à des besoins de coordination à l'échelle internationale. Il observe également que les statistiques utilisées dans le cadre de comparaisons internationales constituent de plus en plus des instruments de gouvernance.

Il rappelle que le CEPII demeure un grand utilisateur de comparaisons statistiques internationales et contribue lui-même à des travaux de cet ordre, en partenariat avec l'Insee, des organisations internationales ou des institutions françaises telles que la Banque de France et certains ministères, ainsi qu'en participant à des groupes internationaux (autour des comparaisons internationales de productivité notamment).

Il souligne que cette expérience permet aussi de mesurer le chemin parcouru depuis les premiers travaux qui nécessitaient d'harmoniser les nomenclatures de production et les normes statistiques ayant trait au commerce international, aux coûts salariaux, au temps de travail, etc.

Sébastien JEAN note que les thèmes retenus pour ce colloque ont permis d'aborder des préoccupations récurrentes liées aux comparaisons internationales, autour des comparaisons franco-allemandes notamment. Il constate que les échanges ont permis de mettre en évidence les progrès réalisés au cours des années récentes, ainsi qu'un certain nombre de difficultés persistantes. Il indique avoir appris beaucoup, ce qui pourrait interroger sur la diffusion d'un certain nombre de pratiques et de réflexions.

Il note qu'une plus grande coordination est désormais à l'œuvre autour des comparaisons internationales, au sein même des institutions de chaque pays, entre instituts statistiques nationaux, ainsi qu'avec Eurostat et les organisations internationales. En France, il évoque des efforts importants pour tendre vers une plus grande harmonisation des pratiques pour les statistiques des entreprises notamment. Au niveau des instituts statistiques nationaux, il observe une meilleure diffusion des bonnes pratiques et le développement de standards de transparence. Il mentionne également le rôle très constructif des organisations internationales telles que l'OCDE pour améliorer la comparabilité des données. Au sein de l'Union européenne, il souligne le rôle important joué par Eurostat.

Cependant, il constate que les spécificités françaises complexifient encore les comparaisons internationales autour d'un certain nombre de sujets centraux dans les analyses de politiques économiques tels les taux de marge, le coût et la durée du travail, le poids du public et du privé, la structure des emplois, la part des services de santé et d'action sociale, etc.

Il observe que des enjeux méthodologiques apparaissent par ailleurs, en ce qui concerne :

- l'utilisation des données individuelles d'entreprises en vue de permettre des comparaisons internationales allant au-delà des moyennes et des agrégats, pour rendre compte de l'hétérogénéité des firmes au sein des secteurs, dans le respect des règles du secret statistique : l'unique source internationale de données individuelles de firmes demeurant aujourd'hui la base Amadeus, compilée par un institut privé ;
- le profilage des groupes dans le prolongement du rôle pionnier joué en la matière par l'Insee, avec la nécessité de veiller à ce que les méthodes évoluent de façon concertée ;
- les données financières, vis-à-vis desquelles les besoins demeurent importants.

Sébastien JEAN souligne que l'amélioration de la comparabilité internationale des mesures statistiques se heurte également à des différences de périmètres, de méthodes et d'usages, ainsi qu'à des différences liées aux structures sociales, fiscales et économiques des pays. De surcroît, ces questions se posent à un moment où les moyens disponibles sont limités.

Dans ce contexte, il concède qu'une comparabilité parfaite pourrait être difficile à atteindre. Il insiste néanmoins sur la nécessité de rendre plus facilement mobilisables les ressources permettant d'opérer des comparaisons pertinentes entre les données disponibles dans les différents pays.

Sébastien JEAN observe que de mauvaises utilisations des comparaisons internationales se développent et se propagent, reposant parfois sur des statistiques ne pouvant être directement comparées. Il invite d'abord ceux qui regrettent les mauvaises interprétations à en proposer de bonnes.

Il souligne par ailleurs que, si les chercheurs conservent la responsabilité d'utiliser correctement les statistiques et d'en connaître les limites, ils ne sont pas toujours incités à assurer une qualité maximale de traitement des données. Il ajoute au demeurant que le parti pris est souvent le meilleur allié des comparaisons trompeuses.

Cela étant, il évoque des progrès à réaliser en termes de documentation des comparaisons et de leurs écueils. Il estime que des guides ou modes d'emploi nécessiteraient ainsi d'être davantage mis à disposition des utilisateurs.

Il fait également état du besoin, au moins pour les chercheurs, de disposer de sous-éléments détaillés et d'éléments de contexte permettant de corriger les biais et d'aboutir à une meilleure utilisation des données disponibles.

Enfin, s'agissant d'améliorer les pratiques en matière de comparaisons internationales, il insiste sur l'intérêt de renforcer les interactions entre chercheurs et statisticiens. Il évoque la possibilité de développer une approche de normalisation dans le contexte de la statistique publique, en vue de mieux codifier certaines pratiques.

Jean-Luc TAVERNIER, Directeur général de l'Insee, confirme qu'un intérêt croissant porté aux comparaisons internationales peut être interprété comme le symptôme d'un pays confronté à des difficultés. Il observe d'ailleurs des degrés de préoccupation divers en France et en Allemagne à l'égard des agrégats de la situation financière des entreprises.

Il voit également dans le rôle de plus en plus important des comparaisons internationales dans le débat public la possible traduction d'interrogations quant à l'efficacité comparée de certaines politiques publiques.

Cela étant, dans un monde où la mobilité de l'ensemble des facteurs économiques augmente et où la concurrence entre les systèmes productifs ne cesse de s'accroître, il fait état d'un besoin objectif de comparaisons internationales, y compris dans le secteur public, l'efficacité du secteur public devenant un facteur de compétitivité primordial.

Il souligne que ces enjeux concernent l'ensemble des producteurs de statistiques publiques, de l'Insee aux services statistiques ministériels en charge du suivi de certaines politiques publiques.

Jean-Luc TAVERNIER observe que des limites dans la comparabilité internationale apparaissent néanmoins dans la plupart des domaines visés par les statistiques publiques (dépenses publiques, endettement public et privé, temps de travail, chômage des jeunes, sorties précoces du système éducatif, taux d'épargne, etc.).

Il constate que ces problèmes sont liés, pour beaucoup, aux aspects institutionnels spécifiques (structure de l'endettement privé, structure capitalistique des entreprises, comptabilisation des hôpitaux publics dans les comptes nationaux, etc.). Il évoque également des questions spécifiques d'accès aux sources et d'homogénéité de celles-ci (avec des sources administratives utilisées de manière croissante mais dépendantes, par définition, de l'organisation administrative des pays). Il mentionne par ailleurs des problématiques spécifiques de production et de collecte des données (au niveau de l'enquête Emploi ou en lien avec la comptabilisation des entreprises individuelles notamment). Il souligne que tous les pays n'apportent pas non plus la même attention à tous les sujets. Enfin, il fait observer que le métier de statisticien peut conduire à un certain conservatisme, s'agissant de préserver la continuité des séries statistiques dans chaque pays, quitte à conserver des approches imparfaitement harmonisées dans chaque pays.

Jean-Luc TAVERNIER souligne que les différences de fonctionnements institutionnels et d'accès aux sources peuvent s'avérer difficiles à surmonter à court terme. Dans ce contexte, il insiste notamment sur la nécessité de retenir des concepts robustes, en privilégiant des indicateurs consolidés pour les comparaisons en matière d'endettement privé, en considérant les entreprises non financières plutôt que les sociétés non financières pour comparer les agrégats financiers des entreprises, en tenant compte des composantes publique et privée des dépenses de santé, en privilégiant la comparaison des salaires bruts à celle des salaires nets pour neutraliser l'impact des éléments de couverture sociale.

Il pointe par ailleurs l'importance de poursuivre les réflexions et travaux au niveau international sur les méthodes de production. Il observe que, pour l'heure, les règlements européens et standards internationaux définissent plutôt les agrégats ou indicateurs à délivrer, en renvoyant à la subsidiarité les méthodes à mobiliser pour y parvenir. Il souligne que la statistique publique française a longtemps défendu cette orientation, au vu de la qualité de ses méthodes de production. Néanmoins, il constate qu'au niveau européen, l'enquête LFS a permis d'aller plus loin, en étant encadrée par un règlement, sans pour autant éliminer toute problématique de comparabilité, y compris sur des variables aussi cruciales et sensibles politiquement que le taux de chômage. Il fait observer qu'une plus grande harmonisation des méthodes de production nécessiterait aujourd'hui de renforcer la réglementation à cet égard, ce qui conduirait sans doute les uns et les autres à faire des concessions. .

Jean-Luc TAVERNIER précise qu'il n'existe pas aujourd'hui d'enquête européenne à proprement parler – Eurostat n'assurant en propre la maîtrise d'œuvre d'aucune enquête. Il souligne que cette structuration explique précisément les différences de modalités observées entre la France et l'Allemagne dans le cadre de l'enquête LFS. Il rappelle qu'en l'absence d'une fédéralisation du système statistique européen, les instituts statistiques nationaux n'ont aujourd'hui pas de mandat politique pour déléguer leurs prérogatives.

Jean-Luc TAVERNIER doute par ailleurs que l'enquête internationale du BLS (Bureau of labour statistics) évoquée ce jour soit effectivement menée en propre par cette institution. Il évoque la possibilité qu'il s'agisse d'une consolidation de données issues des systèmes statistiques nationaux.

S'agissant des problématiques de comparabilité rencontrées au niveau des comptes nationaux, il observe que seule l'adoption d'un règlement européen pourrait véritablement permettre aux instituts statistiques nationaux d'accéder aux liasses fiscales des entreprises pour construire des comptes nationaux comparables d'un pays à l'autre. Il souligne qu'une telle orientation recouvrirait cependant des enjeux plus politiques.

Du reste, il constate que les enjeux politiques associés aux agrégats et indicateurs incitent à davantage d'efforts en matière de comparabilité internationale. Il gage qu'un règlement européen encadrant l'évolution des dépenses publiques, de la même manière que pour les agrégats de déficit et de dette publique, pourrait ainsi conduire à une harmonisation plus rapide du traitement des hôpitaux publics dans les dépenses publiques. Il fait état d'une problématique similaire vis-à-vis du taux de marge. De manière générale, il observe que les progrès en matière de comparabilité internationale demeurent souvent impulsés par un stimulus politique. Il souligne qu'un groupe de travail du Cnis a ainsi mis en évidence la nécessité pour l'Insee d'améliorer la prise en compte des dividendes dans les comptes nationaux.

Jean-Luc TAVERNIER indique que la statistique publique française dans son ensemble fait également face à différents enjeux de prospective, dont des enjeux de diffusion. Ainsi, il indique que l'Insee, dans le cadre de sa réflexion stratégique, a exprimé la volonté de relayer davantage les publications des organisations internationales (s'agissant notamment des publications d'Eurostat), d'inscrire plus systématiquement ses

analyses dans un contexte international et de développer et promouvoir l'accès des chercheurs aux bases de données individuelles.

Jean-Luc TAVERNIER observe par ailleurs qu'un certain nombre d'écueils évoqués lors de ce colloque ont été soulevés par l'Insee. Il constate que l'Insee exerce ainsi son rôle d'alerte vis-à-vis des problématiques de comparabilité internationale, en s'appuyant effectivement sur une tradition française d'articulation entre l'analyse économique et la production de statistiques. Toutefois, il insiste sur la nécessité de développer des coopérations pour explorer ces questions. Or il estime que l'Insee demeure extrêmement peu sollicité à cet effet par d'autres instituts statistiques nationaux ou par les organisations internationales.

De la même manière, il souligne que la responsabilité de faire évoluer les bases de données internationales et les pratiques en matière de comparaisons internationales ne saurait échoir à un institut statistique national, à l'action limitée par les moyens dont il dispose, mais aussi par ses missions. À ce titre, il évoque des discussions et travaux à mener au niveau des organisations internationales.

En conclusion, Jean-Luc TAVERNIER reconnaît que la statistique publique est prudente dans sa communication relative aux problèmes de comparabilité internationale. Cette prudence s'explique dans la mesure où il s'agit d'éviter qu'une communication plus large sur ces sujets discrédite l'outil statistique. Par ailleurs, le fait que peu de cas soulevés apparaissent liés aux méthodes de production proprement françaises n'incite pas à développer la communication.

Quoi qu'il en soit, Jean-Luc TAVERNIER concède que les réponses apportées ne sont sans doute par encore à la hauteur des enjeux. Il insiste aussi sur la nécessité de remettre la comparabilité au centre des priorités de la statistique européenne afin de répondre aux attentes légitimes des utilisateurs.

.IV Liste des participants

Nom	Prénom	Organisme
ADJAH	Virgile	Conseil général de Seine-Saint-Denis
ALBOUY	Valérie	Insee – Direction générale
ALGAVA	Elisabeth	Min. Éducation nat., enseign. supérieur et recherche - Dir gén. Enseignement sup., insertion prof.
ALLAIN	Dominique	Conseil national de l'information statistique
AUDIBERT	Pierre	Insee - Direction générale
AUDRAS-MARCY	Sarah	Agence pour la création d'entreprise
AUGERAUD	Patrick	Min. Finances et des comptes publics - Dir. gte des finances publiques
AUMAGE	Maurice	Association pour la Participation des Salariés par l'Actionariat - Aumage
AUSSILLOUX	Vincent	France Stratégie
AVENEL	Marie	Min. Travail, emploi et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
BE DUC	Louis	Banque de France
BERGER	Karine	Assemblée nationale
BERGÉ-SUET	Elisabeth	Agence centrale des organismes de sécurité sociale
BERNARD	Pierre-Yves	Université de Nantes
BERTRAND	Camille	Association 4D
BIENVENU	Jean-Marc	MGDIS
BLANCHET	Didier	Insee - Études et synthèses économiques
BOUCHERAND	Sylvain	B & L Évolution
BOUQUET	Brigitte-Véronique	Commission nationale de la certification professionnelle
BOUTONNET	Gilles	Banque Nationale de Paris et Paribas
BOUVIER	Gérard	Min. Intérieur - Dép. statistiques, études et documentation
BOYER	Bernard	Min. Agriculture, agroalimentaire et forêt - Conseil gl agriculture, alimentation et espaces ruraux
BRAJON	Delphine	Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France
BRUGIERE	Françoise	FranceAgrimer
BRUNET	François	Banque de France
BRUN-SCHAMME	Amandine	France Stratégie
BUREAU	Dominique	Autorité de la statistique publique
CAMBOIS	Emmanuelle	Institut national des études démographiques
CAMUS	Benjamin	Insee - Inspection générale
CARON	Nathalie	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer - Serv. observation et statistiques
CASES	Chantal	Insee - Statistiques démographiques et sociales
CHASSY	Angélique	Conseil national de l'information statistique
CLANCHÉ	François	Min. Intérieur - Dir. centrale de la police judiciaire
CLEMENCEAU	Anne	Eurostat
CLOUET	Hadrien	Centre national de la recherche scientifique - Centre de sociologie des organisations
COCHER	Chantal	Insee Lorraine
COLIN	Christel	Insee - Statistiques d'entreprises
COSTES	Christine	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale

CYTERMANN	Jean	Min. Éducation nat., enseign. supérieur et recherche - Inspection générale éducation nationale
CZMAL	Alexandre	Chambre de commerce et d'industrie de France
DAHMOUH	Athémame	Min. Travail, emploi et dialogue social - Direccte Île-deFrance
DE BERNARDO LAGARRIGUE	Wilma	Association des journalistes économiques et financiers
DE BETTIGNIES	Martin	Union sociale pour l'habitat
DE GIMEL	Louis	Insee - Inspection générale
DEDINGER	Patrick	Min. Agriculture, agroalimentaire et forêt - Conseil gl agriculture, alimentation et espaces ruraux
DELACLOCHE	Laure	Agence de presse AEF
DEMAILLY	Dominique	Min. Travail, emploi et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
DEMONT	Élisabeth	Conseil national de l'information statistique
DEMOUSTIER	Alain	Individuel
DESGRIS	Geneviève	Conseil régional de Poitou-Charentes
DEVOUCOUX du BUYSSON	François	Min. Défense - Secrétariat général pour l'administration
DIXTE	Christophe	Min. Éducation nat., enseign. supérieur et recherche - Dir gén. Enseignement sup., insertion prof.
DUCAMP	Julie	Min. Économie, redressement productif, numérique
DUMAY	Jean-Michel	Journaliste
DUNAND	Olivier	Insee - Statistiques d'entreprises
ECALLE	François	Cour des comptes
EL NOUTY	Charles	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
FERRIEN	Catherine	Banque de France
FIZET	Patricia	Communauté d'agglomération Terres de France
FONTAGNÉ	Lionel	Prsdt de la commission « Entreprises et stratégies de marché », Univ. Paris I
FOURNIER	Jacques	Banque de France
GEOFFARD	Pierre-Yves	Prsdt de la commission « Services publics et services aux publics, Directeur de PSE
GUIBERT	Dominique	Ligue des droits de l'homme
GUILBERT	Jérôme	Agence IDÉ
GUILLEMOT	Danièle	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
GUIRCHOUN	Elodie	Min. Travail, emploi et dialogue social - Délégation gle emploi et formation professionnelle
HENRARD	Valentine	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
HIERSO	Ghislaine	Association française des Petits Débrouillards
JACOB	Sylvia	Min. Affaires sociales et santé - Dir. gén. de la cohésion sociale
JACQUETIN	Florian	EUROGIP
JAGOT	Alexandre	Union des industries des métiers de la métallurgie
JEAN	Sébastien	Centre d'études Prospectives et d'Informations Internationales - CEPPII
JOYAU	Guillaume	Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles
KARSENTY	Jean-Paul	Centre national de la recherche scientifique - CNRS
KOCHERT	Thomas	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer- Serv. observation et statistiques
LABARTHE	Géraldine	Min. Travail, emploi et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
LAGARDE	Sylvie	Insee - Méthodologie et coordination statistique et internationale
LAHUEC	Vincent	Secrétariat général pour la modernisation de l'action publique - SGMAP
LANTIN	Henriette	Conseil national de l'information statistique
LAURIEUX	Patrick	ATD quart monde
LE CLAINCHE	Christine	Université de Lille 2 - Centre lillois d'études

LEFEVRE	Jonathan	Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat
LEFRESNE	Florence	Min. Éducation nat., enseign. supérieur et recherche - Dir. évaluation prospective et performance
LEMERLE-GUILLAUMAT	Stéphanie	Min. Éducation nat., enseign. supérieur et recherche - Dir. évaluation prospective et performance
LENEL	Pierre	Conseil national de l'information statistique
LICARI	Emilie	France Stratégie
LIGARIUS	Yannick	Conseil national de l'information statistique
LIOGIER	Valérie	Min. Éducation nat., enseign. supérieur et recherche - Dir gén. Enseignement sup., insertion prof.
LOPEZ	Alberto	Centre d'études et de recherches sur les qualifications
MAHFOUZ	Selma	Min. Travail, emploi et dialogue social
MAHIEU	Ronan	Insee - Études et synthèses économiques
MALIN	Michaël	Conseil national de l'information statistique
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique
MINODIER	Christelle	Insee - Statistiques d'entreprises
MINTCHEVA	Nevena	Alcatel-Lucent International
MONTALIEU	Jean-Pierre	Centre national de la recherche scientifique
MONTENACHE	Stéphane	Min. Éducation nat., enseign. supérieur et recherche - Dir gén. Enseignement sup., insertion prof.
MONTÈTE	Claire	Min. Affaires sociales et santé - Direction de la sécurité sociale
MOREAU	Yannick	Conseil national de l'information statistique
MPACKO PRISO	Auguste	Groupe BPCE
NAYMAN	Laurence	Centre d'études Prospectives et d'Informations Internationales - CEPII
NIRASCOU	Françoise	Min. Environnement, de l'énergie et de la mer- Serv. observation et statistiques
NOIREZ	Gilles	Banque de France
NORMAND	Jérôme	Confédération générale des petites et moyennes entreprises
PARA	Georges	Institut Martiniquais de Statistique et d'Evaluation des Politiques Publiques
PASSET	Olivier	Groupe Xerfi
PELLEGRINO	Corinne	Pôle Rhône-Alpes de l'orientation
PETIT	Nicolas	Min. Agriculture, agroalimentaire et forêt - Conseil gl agriculture, alimentation et espaces ruraux
PICHENOT	Evelyne	Conseil économique social et environnemental
PIONNIER	Pierre-Alain	Organisation de coopération et de développement économique
PISANI-FERRY	Jean	France Stratégie
POLI	Jean-Louis	Min.Travail, emploi et dialogue social - Direccte Auvergne-Rhône-Alpes
POMMIER	Patrick	Min. Travail, emploi et dialogue social - Dir. animation recherche, études et statistiques
POTEAU	Brigitte	Déontofi
POULET-COULIBANDO	Pascale	Min. Éducation nat., enseign. supérieur et recherche - Dir. évaluation prospective et performance
POUZIN	Gilles	Confédération française des travailleurs chrétiens
PREVOT	Henri	Agence de coopération technique internationale des ministères en charge de l'Économie
PROKOVAS	Nicolas	Confédération générale du travail
QUANG	Thérèse	Min. Finances et des comptes publics - Dir. gle du trésor
RAYMOND	Olivier	Comité national routier
ROSENWALD	Fabienne	Min. Éducation nat., enseign. supérieur et recherche - Dir. évaluation prospective et performance
ROTH	Nicole	Insee - Statistiques démographiques et sociales
ROUSSEL	Philippe	Conseil national de l'information statistique

ROYER	Jean-François	Société Française de Statistique
ILLARD	Emmanuel	Min. Finances et Économie - Direction générale du trésor
SALIBA	Nada	Union des industriels de l'agroéquipement
SALVADOR	Eléonore	Banque de France
SELZ	Marion	Société Française de Statistique
SILBERMAN	Roxane	CCDSHS réseau Quetelet
SIMONNET	Charles	Min. Finances et des comptes publics - Dir. gle des finances publiques
SODE	Arthur	France Stratégie
SULZBACH	Mayra	Laboratoire Interdisciplinaire pour la Sociologie Économique
TALL	Aguibou	Centre de recherche en économie et en droit - Université Panthéon
TASQUÉ	Sophie	Confédération générale du travail - Force ouvrière
TAVERNIER	Jean-Luc	Insee - Direction générale
TCHANG	Alice	Min. Économie, industrie et numérique - Dir. gén. des entreprises
TRAN LE TAM	Mélanie	Min. des Outre-Mer
UNAL	Deniz	Centre d'études Prospectives et d'Informations Internationales - CEPII
VUGDALIC	Suvani	Insee - Diffusion et action régionale
WOLFF	Loup	Min. Culture et communication - Dép. Études, prospective et statistiques
ZOLOTOUKHINE	Erik	Centre national de la recherche scientifique - Centre Maurice Halbwachs